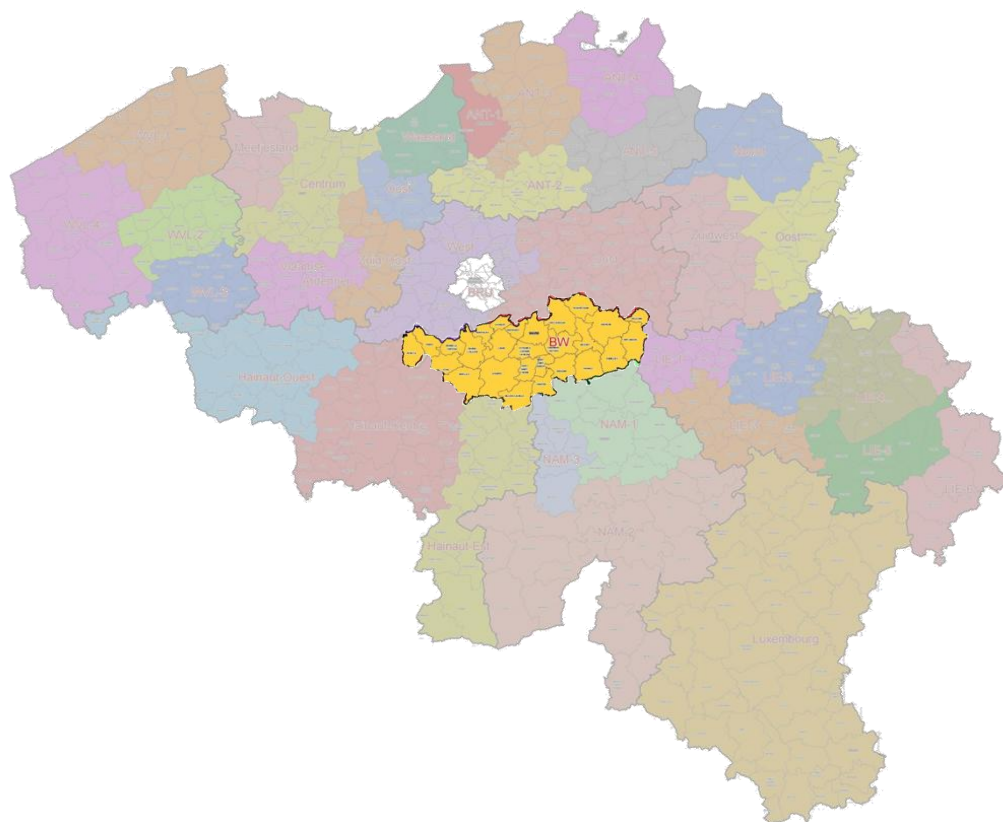


Zone Brabant Wallon **Rapport d'avancement du** **Plan zonal d'organisation opérationnelle** **2012 – 2013**



1. Introduction

En exécution de l'article 10, §1^{er} de l'arrêté royal du 20 septembre 2012 portant l'octroi d'une dotation fédérale aux prézones visées à l'article 221/1 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, la prézone établit un rapport d'avancement de son Plan Zonal d'Organisation Opérationnelle 2012-2013 (ci-après, le plan).

Ce rapport d'avancement détaille les mesures adoptées au 31 décembre 2012 pour rencontrer les actions prévues dans le plan et, le cas échéant, les obstacles à la mise en œuvre de ces mesures et les réponses qui y seront apportées.

Le rapport d'avancement doit être transmis au Service public fédéral Intérieur au plus tard le 31 mars 2013.

Il doit être accompagné d'une copie des comptes annuels de la prézone pour l'année 2012.

Le présent document est un modèle, basé sur le modèle du plan zonal d'organisation opérationnelle. En fonction des particularités de chaque zone, ce document doit donc être complété par les mesures propres prises par la prézone dans le cadre de l'élaboration de son plan zonal.

La transmission du rapport d'avancement et des comptes annuels se fait :

- soit par courriel à l'attention de la personne de contact de la prézone au sein du SPFI ;
- soit par courrier à l'adresse du SPFI, rue de Louvain, 1 à 1000 Bruxelles.

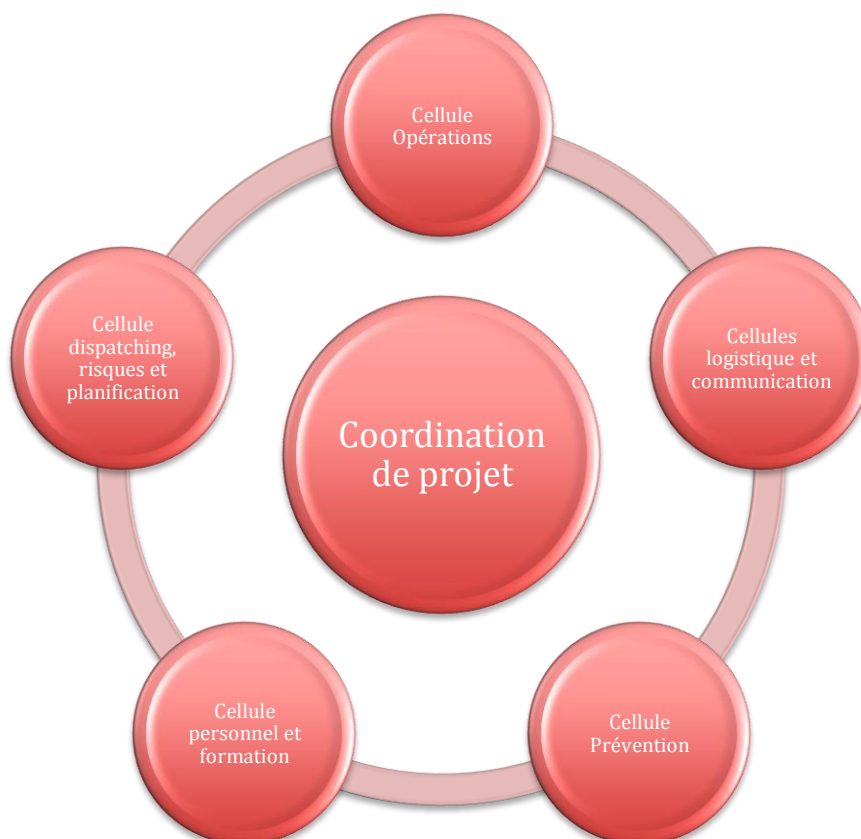
Le rapport d'avancement est établi par le coordonnateur en collaboration avec les membres de la commission technique. Il est approuvé par le conseil de prézone.

Structure de coordination PZO

Projet 2012-2013

En plus des 4 cellules mises en place depuis 2011, une nouvelle cellule chargée de l'organisation d'un dispatching opérationnel pour la zone du Brabant Wallon et notamment :

- l'exploitation des résultats de l'analyse des risques ponctuels
- l'harmonisation des plans préalables d'intervention (PPI).



		Commission technique	Opérations	Formation	Prévention	Logtechmat	Dispatching
Coordinateur cellule		Cpt Filleul	Cdt Vos de Wael	Cpt Van Esbeen	Cpt Lauwerier	Cpt De Zutter	Cpt Filleul
Membres	SIBA	Cpt Filleul	Adj De Gand	Slt Brabant	Lt Quertinmont	Lt Leclercq	Adj Montois
	SIJO	Cpt Lauwerier	Lt Demeester	Sg Derome	Cpt Lauwerier	Sp Hannaert	Cpt Lauwerier
	SINI	Cpt De Zutter	Adj Dernie	Sg De Huisser	Lt Dierieckx	Sg Eric Frison	Adj Degeest
	SITU	Cpt Van Esbeen	Lt Declercq	Cpt Van Esbeen	Lt Wellens	Adj Janquart	Adj Roosemont
	SIWA	Cdt Vos de Wael	Slt Bécrot	Lt Cappelle	Lt de Cumont	Lt Storder	Lt Storder

REUNIONS CELLULES ET COMMISSION TECHNIQUE 2012				
Jour	Date	Heure	Lieu	Objet
mercredi	11-janv	9h30	Wavre	réunion formation
mardi	31-janv	9h30	Wavre	réunion coordination
mardi	7-févr	9h30	Jodoigne	réunion prévention
mercredi	7-mars	9h30	Nivelles	réunion formation
mercredi	21-mars	13h30	Nivelles	réunion logistique
mardi	3-avr	9h30	Braine-l'Alleud	réunion coordination
mercredi	4-avr	9h30	Wavre	réunion formation
mardi	17-avr	9h30	Jodoigne	réunion prévention
mercredi	18-avr	13h30	Nivelles	réunion logistique
mercredi	2-mai	9h30	Braine-l'Alleud	réunion coordination
mardi	8-mai	9h30	Jodoigne	réunion prévention
mercredi	16-mai	9h30	Braine-l'Alleud	réunion formation
mardi	29-mai	9h30	Wavre	réunion coordination
mardi	5-juin	9h30	Jodoigne	réunion prévention
mercredi	20-juin	9h30	Nivelles	réunion formation
mercredi	20-juin	13h30	Nivelles	réunion logistique
mardi	26-juin	9h30	Wavre	réunion coordination
mercredi	18-juil	9h30	Braine-l'Alleud	réunion formation
mercredi	22-août	9h30	Wavre	réunion formation
mardi	28-août	14h	Wavre	réunion coordination
jeudi	13-sept	13h30	Wavre	réunion coordination
mercredi	19-sept	9h30	Nivelles	réunion formation
jeudi	20-sept	13h30	Jodoigne	réunion prévention
mercredi	26-sept	13h30	Nivelles	réunion logistique
jeudi	18-oct	9h	Jodoigne	réunion prévention
jeudi	25-oct	9h30	Wavre	réunion commission technique
mercredi	7-nov	9h30	Wavre	réunion commission technique
jeudi	8-nov	9h	Jodoigne	réunion prévention
mardi	20-nov	9h30	Wavre	réunion formation
mercredi	21-nov	13h30	Nivelles	réunion logistique
jeudi	29-nov	9h	Jodoigne	réunion prévention
lundi	3-déc	9h30	Wavre	réunion opérations
mardi	4-déc	9h30	Wavre	réunion commission technique
mercredi	5-déc	9h30	Nivelles	réunion formation
jeudi	13-déc	9h	Jodoigne	réunion prévention
mercredi	19-déc	13h30	Nivelles	réunion logistique
vendredi	21-déc	9h	Jodoigne	réunion prévention

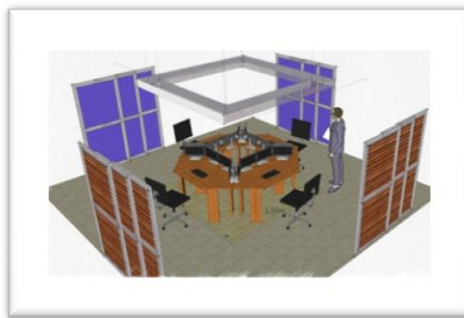
Chaîne de sécurité (TO BE)

La loi du 15 mai 2007 a consacré la chaîne de sécurité (prévision, prévention, préparation, exécution et évaluation).

Prévision

Etat des lieux des mesures prises (implantation nouveaux risques, modification voies d'accès, travaux routiers, ressources en eaux d'extinction) –

- la mise en place progressive d'un dispatching opérationnel pompiers (étude de projet : rôle du dispatching, besoins en personnel, en matériel, localisation, procédures ...)



La cellule Dispatching a tenu sa première réunion le 10 janvier 2013.

- la réalisation de plans préalables d'intervention uniformes relatifs aux risques moyens et élevés repris dans le cadre de l'analyse des risques ;

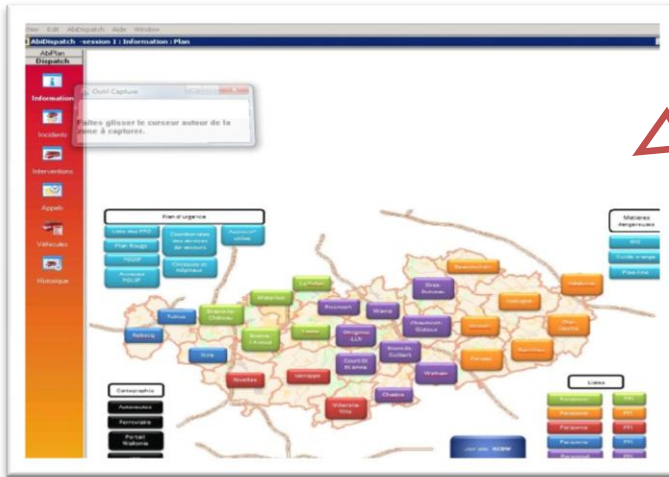
Il est à noter que la commission technique de la zone a validé une proposition de format unique de plan préalable d'intervention en provenance de la cellule opérations.

PPI 100	Nom de l'entreprise	Détection : Plan d'accès au central de détection	Adresse Communes
Composition du départ incendie Normal + R, P, E & C			Dangers (produits dangereux...) Occupation (nombre de personnes) Risques (p. en haute tension)
Accès au site	Soit rue principale - point de repère Soit porte d'accès au site si différentes entrées		Comment N°100 / DBM
Aire de travail pour l'autoroute	Voie pompiers: dalle gazon...		Contact N°100 / DBM
Numérotation portes extérieures	OUI / NON		
Câbles	OUI (câbles dans le dossier) OUI (PDR) NON		
Détection	OUI (généralisée) NON		
Extincteur de fumée	OUI (secateur) OUI (SFC) NON		
RIA + CSP	OUI		
Restaurants en eau	OUI NON OUI NON		
Résistance aux extinction	OUI/NON		
GAZ	OUI/NON		
PPI Complet	OUI (dossier A4) NON (forme A3) NON + Plans (forme A3 + plans annexes)		

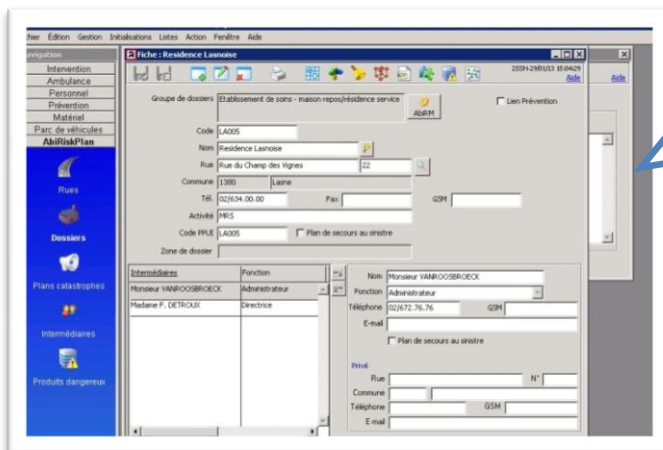
Il s'agit d'un document (format A3) uniforme au niveau de la prézone et qui reprend les informations principales destinées aux premiers secours (départ type, accès au site, passe pompier, détection, ressources en eau, dangers, etc...) et au verso un plan général. Ce document plastifié accompagne le départ.

3. l'encodage des informations relatives aux risques ponctuels moyens et élevés dans le système ABIPLAN

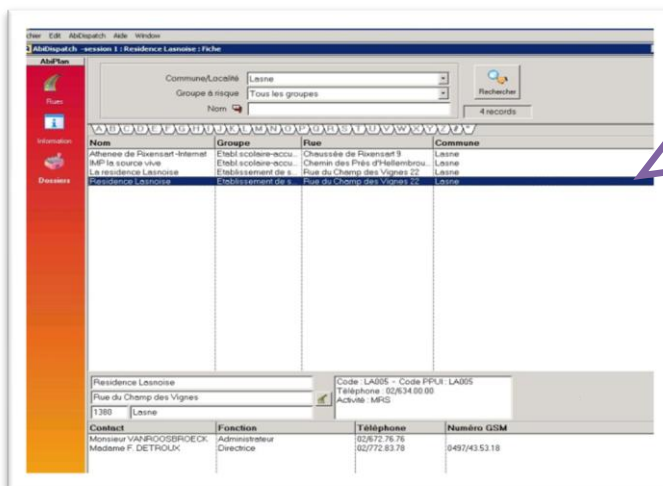
La prézone opérationnelle a acquis fin 2011 la suite de logiciels destinés aux zones de secours de la société ABIWARE (ABIFIRE et ABIDISPATCH). Ces logiciels ont été installés sur un serveur d'applications



Page d'accueil du logiciel ABIDISPATCH reprenant une illustration de la prézone de secours ainsi que des liens vers les informations relatives aux 27 communes, aux postes de secours, aux plans d'urgence et seveso, aux sites internet : iecbw, pipeline, cartographie....

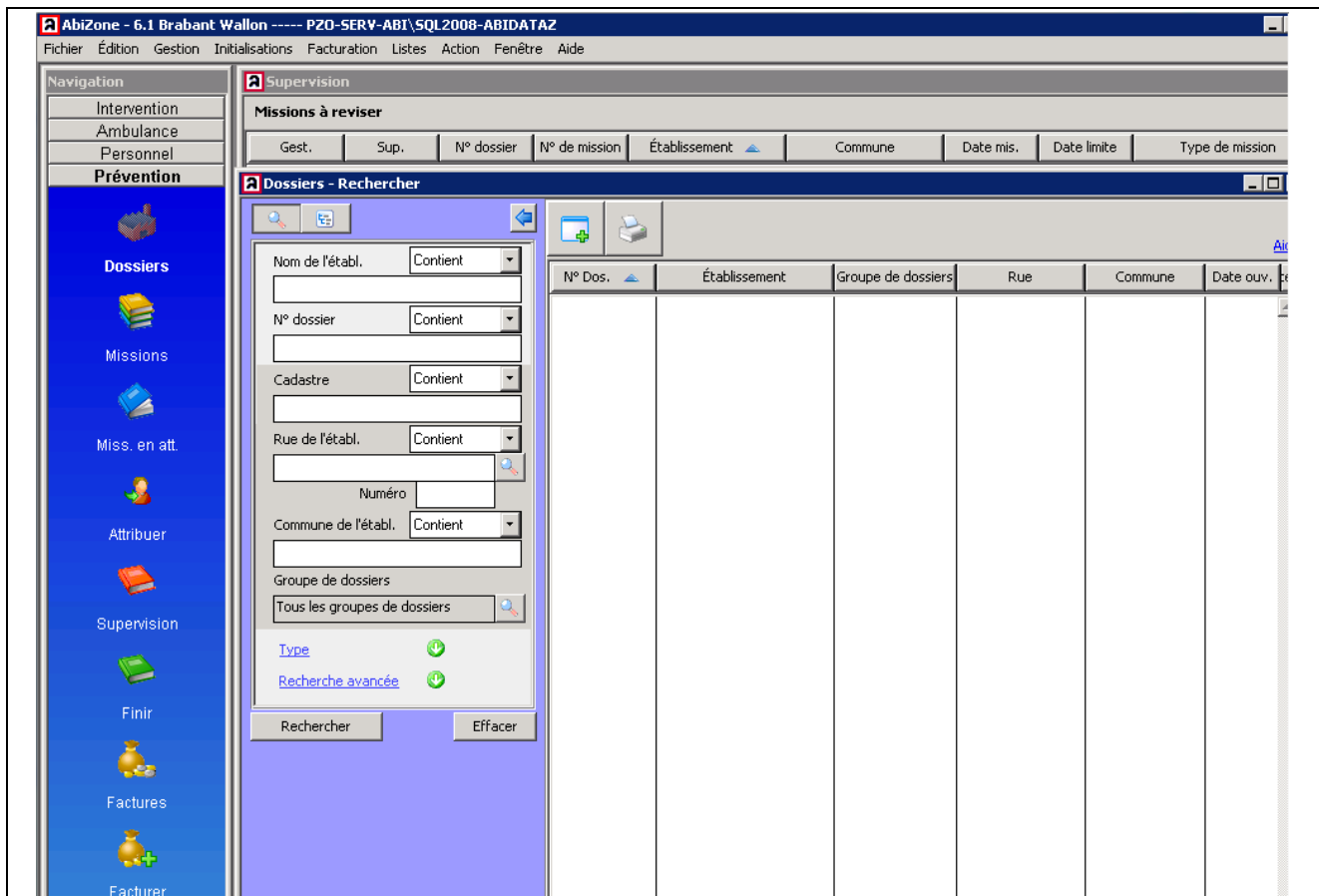


Formulaire ABIFIRE, permettant l'encodage des informations relatives aux PPI et notamment le code zonal, les coordonnées de l'établissement ainsi que des personnes de contact. Des dossiers annexes permettent de renseigner sur l'itinéraire, les ressources en eaux, les produits dangereux...



Liste des PPI encodés dans ABIFIRE et accessibles depuis le module ABIDISPATCH, avec notamment une alarme lorsque l'adresse d'un établissement est encodée pour une intervention

4. la création et/ou la modification des plans préalables d'interventions à partir des informations provenant du bureau central de prévention concernant l'implantation de nouveaux risques ou des changements à propos de risques existants ;

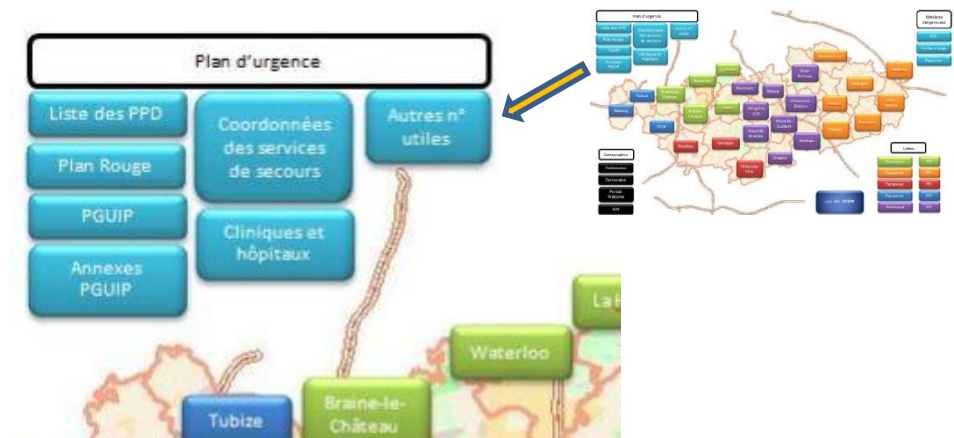


Tous les postes de secours de la prézone de secours sont maintenant connectés à un serveur distant permettant l'encodage et la centralisation des rapports de prévention dans le logiciel ABIFIRE. Cette centralisation est nécessaire en vue de la création d'un bureau central de prévention qui centralisera l'ensemble des dossiers et préconisera le cas échéant la création et/ou la modification des plans préalables d'interventions.

5. la centralisation des données en provenance des communes concernant l'identification des risques dans le cadre de la planification d'urgence communale ;
6. la centralisation des informations relatives aux axes routiers et aux chantiers les concernant dans le système et l'encodage ABIPLAN (ordonnance de police);
7. l'encodage et la diffusion des informations relatives aux installations et événements temporaires en Brabant Wallon ;
8. l'optimisation de l'utilisation du logiciel ABIDISPATCH permettant le suivi et la coordination opérationnelle des interventions ;
9. l'optimisation de l'utilisation du logiciel ABIDISPATCH notamment par l'encodage des ressources de la zone de secours en personnel et matériel

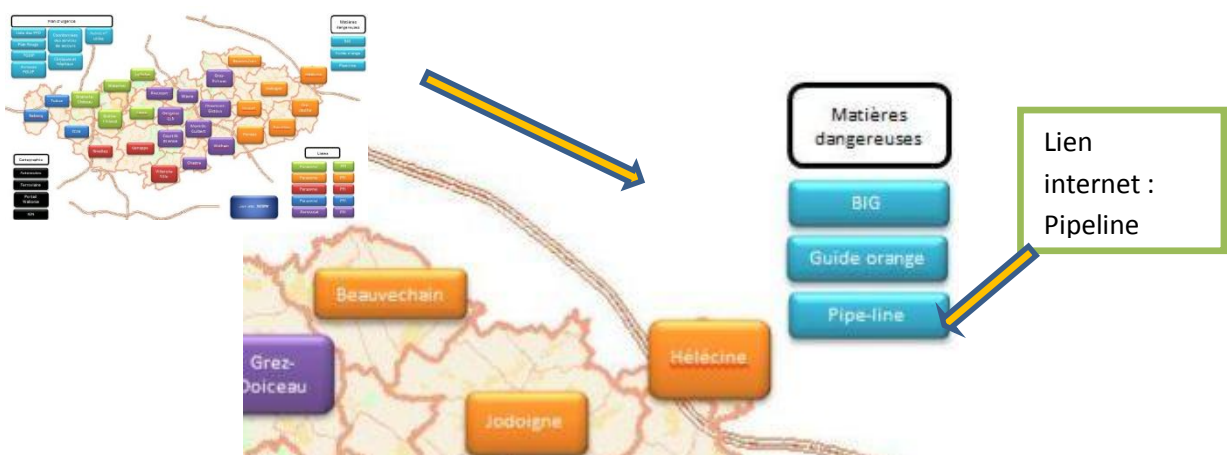
La cellule Dispatching a tenu sa première réunion le 10 janvier 2013 et il est prévu de visiter un dispatching opérationnel à Courtrai dans le courant du mois de février.

10. la gestion des plans d'urgences et d'intervention multidisciplinaire et des bases de données relatives à la planification d'urgences communale et provinciale dans le système ABIDISPATCH ;

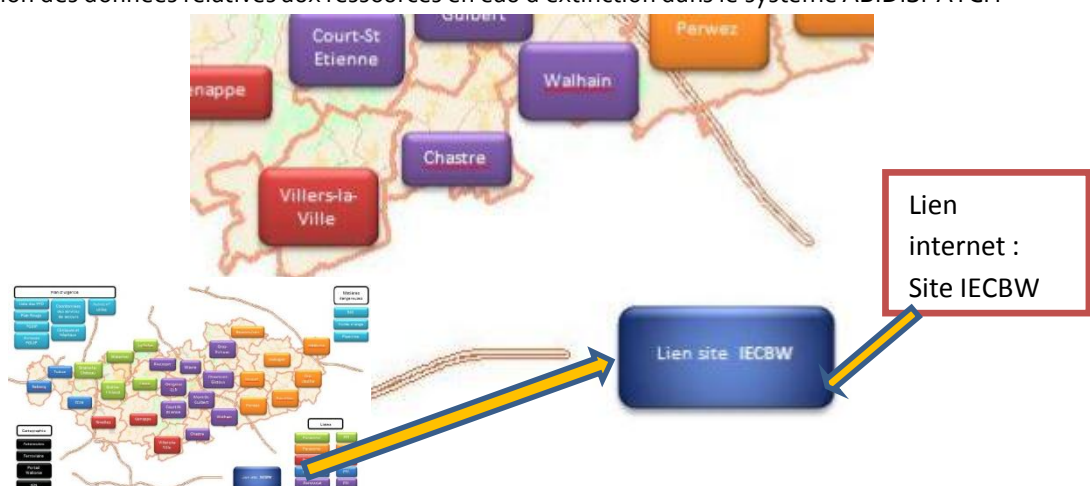


11. la gestion des données relatives aux conduites de gaz moyenne et haute pression dans le système ABIDISPATCH ;

Les données relatives aux conduites de gaz haute pression de FLUXYS sont disponibles depuis ABIDispach via un lien vers le site internet et les données relatives aux conduites de gaz moyenne pression de la firme ORES ont été obtenues en 2011 et seront progressivement encodées dans le système.



12. l'exploitation des données relatives aux ressources en eau d'extinction dans le système ABIDISPATCH



Prévention

Politique en matière de prévention incendie intégrée (sécurité incendie pour le citoyen) :

1. **Organisation de la politique CPI (conseiller en prévention) et de la prévention incendie** : (Formation CPI / information (site internet SPF)/ numéro d'appel CPI/ mise à jour PPI/ cf dispatching) :

➤ Pour la fin du mois de décembre 2012 :

- Réaliser l'inventaire des moyens et ressources (personnel et matériel didactique, documentation et autres) existants et les futurs besoins ;
- Estimation budgétaire pour le développement de la politique CPI.

L'inventaire des moyens et ressources a été réalisé et le coordonnateur de la prézone a suivi la formation en octobre 2012 et février 2013 afin de mieux appréhender les principes de la politique CPI.

En ce qui concerne notre prézone, nous avons jusqu'à présent adhérer complètement au projet et nous avons ainsi:

- proposé à tous les services de permettre aux membres de leur personnel de participer à la formation;
- soutenu la formation de 10 pompiers de la prézone qui disposent à présent de l'accréditation CPI.
- complété les codes postaux de la province du Brabant Wallon sur le site www.conseillerenpreventionincendie.be afin de permettre aux citoyens de la province de bénéficier des conseils.
- Le coordonnateur de la PZO a également suivi la formation en 2012.

Ces dernières semaines, nous avons même envisagé d'aller plus loin et notamment:

- nous avons commandé (avec les services de la Gouverneure de la Province) 250 détecteurs autonomes de fumée afin de les offrir gratuitement dans le cadre des 250 premières visites au sein de notre prézone de secours;
- nous avons envisagé de proposer la visite d'un CPI à tous les citoyens qui avaient subi un incendie ou une détection incendie au sein d'un logement unifamilial;
- nous avons réfléchi à une campagne de presse relative à la disponibilité des CPI.

Avant d'aller plus loin, il ya lieu de répondre à certaines interrogations notamment en ce qui concerne l'estimation budgétaire pour le développement de la politique CPI :

Force est de constater que la mise en place de ce service à la population soulève un certain nombre de questions au-delà du bénéfice de l'augmentation de la sécurité pour le citoyen:

- Tous les services de la prézone réclament à leurs bourgmestres des recrutements afin de mener à bien les missions urgentes et notamment de satisfaire aux minimum requis en terme de départ pour les missions reprises dans les AR (notamment celui de novembre 2012)
- Une publicité dans la presse annonçant que les services d'incendie ont du personnel disponible pour se rendre gratuitement chez les citoyens serait mensongère car les service d'incendie de la prézone manquent de personnel pour effectuer toutes les missions qui leur incombent;
- la notion de gratuité est également difficile à défendre dans la mesure où les pompiers qui vont accomplir cette mission seront bel et bien rétribués;
- à l'époque des task-force certains montants étaient proposés par le fédéral en fonction des visites effectuées, il semble que cette participation financière ne soit plus à l'ordre du jour ?

- Pour la fin du mois de mars 2013 : Préparer la création et l'intégration d'un onglet prévention sur le site internet de la PZO+ Brabant Wallon (future site de la zone de secours) dans lequel des informations et conseils de prévention seraient insérés à l'attention de la population en fonction de moment choisi : par exemple : début de l'été, Utilisation des barbecues, au début de l'automne, conseil pour éviter les feux de cheminée, conseil d'utilisation et choix des extincteurs dans le cadre privé des habitations unifamiliales, ...

Ce site internet pourra à l'avenir également être utilement compléter par des informations utiles telles que contacter le bureau central de prévention lorsque celui-ci sera opérationnel et fournir les informations indispensables concernant les contacts du bureau prévention, la procédure à suivre pour pouvoir bénéficier de mission de prévention incendie, ...

Enfin, le site pourra aussi comporter des liens vers des règlements : Règlement de police pour les ERP, les installations temporaires et organisation de manifestation publique et grands rassemblements de foules, ...

- Pour la fin du mois de septembre 2013 : Conception du site prévention avec l'aide d'une société de consultance spécialisée dans le domaine.

Un nom de domaine : www.zsbw.be a été acquis par la prézone afin de développer un site internet propre à la zone de secours.

Politique de prévention proactive développée par la prézone dans le cadre de laquelle les constructions sont contrôlées périodiquement et en fonction des risques en matière de sécurité incendie (ex : contrôle des plans d'intervention etc.) :

En 2012, une liste exhaustive des risques ponctuels a été établie à la demande du SPF Intérieur. La Commission technique a décidé que tous les établissements repris sur cette liste seraient accompagnés d'un plan préalable d'intervention. Tous les établissements seront donc progressivement contactés afin de rédiger les PPI les concernant.

- Pour les établissements repris dans la catégorie « risque moyen » : seul un document uniforme de format A3 sera réalisé tel que décrit précédemment ;
- Pour les établissements repris dans la catégorie « risque élevé » ou ceux présentant des risques particuliers un dossier d'intervention plus complet reprenant notamment les plans de chaque niveau, en plus du document uniforme de format A3.

Missions liées à la prévention contre les risques d'incendie et d'explosion :

Gestion centralisée des demandes et de l'encodage des rapports :

- Pour la fin novembre 2012, si condition de pouvoir bénéficier d'un accès au logiciel ABIFIRE ZONAL, module prévention est remplie pour au plus tard début octobre 2012, effectuer des essais d'encodage de rapport de prévention en vue de préparer la création d'une procédure d'encodage harmonisée au sein de la PZO+ et apprendre à utiliser et manipuler correctement le module prévention de ABIFIRE ZONAL par les membres de la cellule prévention et en connaître toutes les applications.

Le module prévention « ABIFIRE Zonal » a pu être évalué en novembre et décembre 2012

- Pour la fin décembre 2012, terminer la procédure d'encodage harmonisée des rapports de prévention dans le module prévention de ABIFIRE ZONAL et donner accès à l'ensemble des agents préventionnistes de la PZO+ et leur secrétariat.

La cellule « prévention » a défini en décembre 2012 la procédure d'encodage harmonisée des rapports de prévention

- 1^{er} Janvier 2013, début de l'encodage des rapports prévention dans le module prévention de ABIFIRE ZONAL, 1^{ère} phase de la mise en place du BCP au sein de la PZO+.

Effectif depuis le 1^{er} janvier 2013.

- Pour fin décembre 2013, terminer de transporter l'ensemble des bases de données des dossiers missions de prévention vers le module prévention de ABIFIRE ZONAL et le serveur distant PZO+ afin de la rendre accessible à l'ensemble des postes de secours.

Encore à réaliser

Bureau Central de Prévention : Prévention (AR08/11/1967), liste des préventionnistes, spécialisations, uniformisation des rapports, lien vers cellule analyse des risques

- Pour la fin du mois de décembre 2012, lister les préventionnistes et si possible déterminer pour chacun leurs niveaux d'expériences, leurs compétences particulières et spécialisations

L'ensemble des techniciens préventionniste de la prézone sont repris dans le module prévention et sont ainsi susceptibles de se voir affecter une mission par un superviseur ou dans l'avenir par le futur bureau central de prévention.

Prévention			
- Dossiers - Missions - Miss. en att. - Attribuer - Supervision - Finir - Factures - Facturer	Gestionnaires		
	Code	Nom	Missions
	6PBT	Becret Philippe	3
	2FBT	Brabant Frédéric	5
	6OCE	Cappelle Olivier	8
	6EDC	de Cumont Emmanuel	15
	4DDR	De Zutten Daniel	0
	5DJH	Declercq Joseph	0
	3DDR	Demeester Daniel	10
	4EDE	Dernie Eric	7
	4TDX	Dierickx Tomas	7
	2PFL	Filleul Philippe	1
	3SLR	Lauwerier Serge	0
	4DLN	Lebrun Daniel	0
	2CLQ	Leclercq Cédric	7
	4HME	Molle Hubert	9
	6JMN	Nicolas Jean-Marc	9
	2OQT	Quertinmont Olivier	19
	6DSS	Smits Didier	0
	6YST	Storder Yves	0
	5VGY	Van Esbeen Guy	0
	6VDW	Vos de Wael Philippe	0
	5WCN	Wellens Christian	0

La liste des techniciens en prévention de la PZO est disponible dans le module prévention de ABIFIRE

Projet « Bureau Central de Prévention »

Conformément au document de travail de la Task-Force, rapport validé par le Pré-conseil de zone du Brabant Wallon, le 7 décembre 2009, certains principes ont déjà été avancés pour la constitution d'un bureau zonal de prévention dénommé dorénavant « Bureau central de prévention ».

Missions :

- ☐ Traite et/ou répartit les dossiers
- ☐ Traite les risques particuliers
- ☐ Coordonne l'application des mesures de prévention
- ☐ Propose les réglementations communales
- ☐ Appui et documentation des techniciens en prévention locaux
- ☐ Assure le commandement des activités prévention dans les postes

Personnel :

- ☐ Chef de bureau, ingénieur ou architecte (1/0/0) – **La cellule prévention désire compléter le profil par Officier pompier disposant d'un brevet de technicien en prévention**
- ☐ Spécialistes ingénieurs risques bâtimentaires et industriels (3/0/0)
- ☐ Spécialiste Architecte documentation et coordination (1/0/0)
- ☐ Rédacteur de documents, mise en page, illustrations, etc... (0/1/0/0)
- ☐ Techniciens en prévention (9/0/0) première estimation (x/x/0) à déterminer sur bases critères objectifs
- ☐ Secrétariat (0/0/0/4)

Direction :

- ☐ Chef de zone (1/0/0)
- ☐ Chef de zone adjoint (1/0/0)

Les estimations en personnel déterminées lors du travail de la Task-Force sont une première évaluation qui doit être correctement évaluée sur base de critères objectifs liés à la charge de travail réelle et la nouvelle organisation du Bureau Central de prévention.

Le bureau central de prévention dépendra également de la coordination générale de la zone (Direction) : Coordinateur zonal, si le bureau de prévention BCP est mis en place après la création avec statut juridique de la zone de secours ou Coordinateur temporaire dans le cadre des PZO+, si ce bureau est créé avant la mise en place définitive de la zone de secours.

L'organisation du bureau centrale de prévention (BCP) et plus particulièrement, le mot « central » n'indique en aucun cas que l'ensemble des agents et des moyens de ce département seront physiquement rassemblés sur un même site. Le mot « central » signifie simplement la mise en commun des moyens des différents postes de secours de la zone pour pouvoir effectuer les missions (Appelé dans le présent document « dossier mission » pour respecter la structure du logiciel ABIFIRE) de manière plus efficace et de pouvoir coordonner et uniformiser celles-ci au niveau zonal.

Dans une première phase de la création du BCP, les préventions s'effectueront toujours au départ des postes de secours existants, même si à terme, il sera nécessaire de réévaluer l'opportunité de garder ou non l'ensemble de ces bureaux locaux de prévention au sein de chaque poste de secours.

En effet, certains nouveaux postes de secours seront probablement amenés à se créer à l'avenir afin d'améliorer le taux de couverture d'un point de vue des missions opérationnelles (exemple : finalisation de la création d'un poste

avancé à Villers-la-Ville). Chaque nouveau poste de secours ne sera pas nécessairement automatiquement doté d'un bureau local de prévention (BLP). Une évaluation de la situation devra être envisagée lors de leurs créations. Il en est de même pour les postes de secours existants.

Afin de rationaliser les moyens du BCP et d'en faciliter son mode de fonctionnement et son organisation, il est déjà envisagé par le groupe de travail de la cellule prévention de conserver seulement 3 bureaux locaux de prévention (BLP) suivant une organisation géographique Ouest, Centre, Est de la Province. Une de ces trois entités serait également organisée pour assurer la coordination (Direction) centralisée du BCP.

Au départ, l'activité se répartira au sein 5 bureaux locaux de prévention correspondant aux postes de secours existants (SIBA, SIJO, SINI, SITU, SIWA). Les secteurs dans ce domaine d'activité de la prévention incendie seront organisés de manière géographique et les communes desservies par les postes de secours actuels seraient conservées, à savoir :

➤ **Bureau local prévention SIBA :**

Braine-le-Château, Braine-l'Alleud, La Hulpe, Lasne, Waterloo

➤ **Bureau local prévention SIJO :**

Incourt, Hélécine, Perwez, Jodoigne, Orp-Jauche, Beauvechain, Ramillies

➤ **Bureau local prévention SINI :**

Nivelles, Genappe, Villers-la-Ville

➤ **Bureau local prévention SITU :**

Tubize, Ittre, Rebecq

➤ **Bureau local prévention SIWA :**

Court-Saint-Etienne, Rixensart, Ottignies-Louvain-La-Neuve, Grez-Doiceau, Wavre, Chastre, Mont-Saint-Guibert, Chaumont-Gistoux, Walhain

Seul le traitement des dossiers plus complexes demandant une expérience, des compétences et connaissances particulières seront traités par des agents TPI spécialisés sans respecter l'aspect géographique défini précédemment. Il s'agit de dossiers atypiques ou de dossiers de grandes envergures, tels que par exemple : des complexes cinématographiques, des salles de spectacles permettant des grandes manifestations et rassemblement de foules, des centres commerciaux, des dossiers de dérogations complexes et certains dossiers catégorisés comme « Grand dossiers prévention » ou « GrandPREV », notions développées plus loin dans notre document de travail.

En effet, les connaissances, les archives, les secrétariats pour ne citer que ces exemples, sont actuellement organisés de la sorte dans la PZO+ B.W.

Dans une première phase, la direction et la coordination s'effectueraient depuis le poste de secours du Coordinateur désigné pour assurer cette fonction à l'avenir. (Exemple : SIJO étant donné que le coordinateur actuel de la cellule prévention est l'OCS de Jodoigne, si aucun changement n'est décidé lors de sa création officielle).

Dans ces conditions, la centralisation des dossiers missions et des demandes de missions, la gestion et l'activation des techniciens en prévention de l'incendie (TPI) par une répartition des tâches selon leur spécialisation, leur disponibilité et leur localisation, le suivi administratif des dossiers et l'organisation de réunions techniques des TPI afin d'aborder des études de cas, des harmonisations de décisions, mais également de permettre des mises à niveau en fonction de nouveaux textes légaux seront coordonnées et organisées au départ de cette direction. Le secrétariat du Bureau central de prévention (BCP) serait également implanté dans une première phase dans ce poste de secours, même si certaines tâches de secrétariat pourraient être effectuées de manière décentralisée au sein des BLP.

La répartition des dossiers de prévention entre les différents agents TPI s'effectuerait sous la direction et la responsabilité du Coordinateur prévention depuis la Direction Bureau Central Prévention.

Afin de pouvoir organiser et coordonner au mieux les missions de prévention, le BCP devra disposer des outils informatiques adéquats permettant le traitement des dossiers préventions et son archivage (plans y compris) sur format informatique, d'un réseau informatique fonctionnel entre les différents postes de secours de manière à faire circuler facilement l'information, d'un système de service de coursiers internes circulant entre les différents postes pour assurer la circulation interne des demandes de missions, des documents qui y sont liés (exemple : courriers, dossiers missions demande d'avis, plans, ...). Actuellement, la PZO+ dispose déjà d'un serveur (Cloud) distant géré par la société informatique SMB qui permet de mettre en commun les dossiers sous format informatique. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les rapports établis dans le cadre des missions de prévention et rédigés dans les 5 postes de secours sont, par ailleurs, déjà sauvegarder dans une base de données communes sur ce « cloud » appartenant à la PZO+.

Enfin, un outil du type logiciel informatique d'aide à la gestion des différentes tâches qui doivent être accomplies par ce département doit également être soit développé, soit acheté. Il s'agit d'un outil tel que le logiciel informatique « ABIFIRE module prévention » qui existe actuellement sur le marché. Aujourd'hui, les 5 postes de secours de notre province sont dotés de cet outil qui est utilisé par les agents TPI dans sa version zonale (version 6). Par contre, celui-ci doit évoluer, car cette version zonale récente n'est pas parfaitement configurée sur le mode de fonctionnement de notre nouvelle zone de secours.

A cet effet des contacts sont établis avec les techniciens et responsables de la société concernée qui développe et commercialise ce produit. D'autres contacts seront entrepris prochainement afin d'identifier clairement les apports réels que ce logiciel ABIFIRE version zonal peut apporter au futur BCP et des nouveaux modules ou outils qui peuvent être ajoutés.

Exemple : L'outil AbilExact pour l'assistance dans la rédaction des rapports devrait être commandé et mis en service prochainement au sein de notre zone.

La mise en activité du logiciel ABIFIRE a été planifiée par étape au sein de la zone par la cellule coordination. L'encodage des données est actuellement réalisée de manière uniforme aux seins de tous les postes de secours. Une procédure de travail identique pour l'ensemble des postes de secours a été élaborée pour l'utilisation du module prévention du logiciel. Ce manuel est accessible sur le « Cloud » de la PZO+, les formations ont été dispensés auprès des agents concernés. Le manuel d'utilisation fera bien évidemment l'objet de modifications, lorsque cela s'avèrera nécessaire.

- Pour la fin du mois de décembre 2012, finaliser et présenter le projet de facturation PZO+ et zone de secours du Brabant Wallon.

Ce travail a été effectué. Un dossier de tarification uniforme a été rédigé et sera présenté au Conseil de Prézone du mois de mars 2013 afin de décider quelles seront les modalités d'application notamment en ce qui concerne l'autorité qui établira les factures.

- Pour la fin du mois de décembre 2012, création d'un modèle type de rapport de prévention pour la zone de secours du Brabant Wallon en vue d'uniformiser la rédaction des avis rendus dans les différents postes de secours (structure des rapports, police de caractère, papier à en-tête zonal, ...). Il s'agit d'une première étape pour la création d'un Bureau Central de Prévention (BCP) qui devrait déjà permettre une uniformisation des rapports rédigés par les préventionnistes dès le début de l'année 2013.

Bien que l'ensemble des rapports soient maintenant repris dans une base de données zonale, l'uniformisation des avis en ce qui concerne la forme n'a pas encore été décidée.

Cellule prévention :

- Pour la fin du mois novembre 2012, réaliser l'inventaire des Règlements de Police existants au sein des 27 communes (zone de Police) de la PZO+ et obtenir une copie de l'ensemble de ces documents (idéalement une copie dossier fichier informatique conçu sous Word).

Ce travail a été effectué.

- Pour la fin du mois de décembre 2012, finaliser le projet de Règlement harmonisé pour les installations temporaires (chapiteau, feu d'artifices, feu de joie, festivité avec grand rassemblement de foule, ...).

Ce travail a été effectué et le document sera prochainement présenté au Conseil de Prézone pour approbation.

- Pour la fin du mois de décembre 2013, réaliser un projet de Règlements de Police harmonisé à l'échelle des 27 communes de la zone de secours, pour les articles concernant la prévention et la protection contre les risques d'incendie (ERP, logement kot étudiants, ...).

La cellule prévention a commencé à rassembler les données nécessaires et commence la rédaction d'un Règlement de Police harmonisé à l'échelle des 27 communes de la zone de secours, pour les articles concernant la prévention et la protection contre les risques d'incendie (ERP, logement kot étudiants, ...)

Documentation (lois, règlements, bonnes pratiques, jurisprudence, dérogation) :

Pour la fin du mois de mars 2013, transférer toutes les ressources des postes de secours de la PZO+ vers le serveur distant PZO+ pour création d'une bibliothèque en ce qui concerne les normes, les textes de loi, les documentations techniques, ... afin de les rendre accessible à l'ensemble des agents préventionnistes de la PZO+ du Brabant Wallon.

En cours.

Pour la fin du mois de décembre 2012, envisager l'acquisition du module Abilexact du logiciel ABIFIRE pour équiper le BCP et budgétiser ce point pour l'année 2013. Cette étude doit s'effectuer suite à la réunion d'information programmée le 23/10/2012 de ABIFIRE au poste de secours SIBA à laquelle participera certains membres de la cellule prévention.

Un bon de commande relatif à l'acquisition du module ABILEXACT a été rédigé en janvier 2013.

Pour la fin du mois de juin 2013, inventorier les documents manquants et qui seraient indispensables au bon fonctionnement d'un BCP, planifier et budgétiser leurs acquisitions.

En cours.

Préparation

1.1.1. Formation

Plan quinquennal de formation

Dans le cadre de la formation continuée « pompier », la cellule a établi un plan quinquennal de formation.

Plan Zonal de Formation du Brabant Wallon					
	2011	2012	2013	2014	2015
Secours et Lutte contre l'incendie	SLI - Etablissements et manœuvres de base - binômes		SLI - Règlement de manœuvre à l'incendie	SLI - Direction des opérations à l'incendie	SLI - Direction des Opérations en plan d'urgence
	8.1.1.2 tactique lutte incendie Cours		8.1 tactique lutte incendie	8.1.1.3 tactique lutte incendie	
	SLI - Les classes de feu - les extincteurs	SLI - Les progressions rapides du feu			
	4.5.6 classes de feu Cours	4.4 les progressions rapides Cours			
	SLI - Les émulseurs			SLI - Ventilation (PPA et PPV)	
	4.6.3 mousse extinction Cours			8.1.1.2 tactique lutte incendie	
	SLI - Les procédures radio - ASTRID	SLI - Les procédures radio - ASTRID maj DPCOM 2012			
	6 communication pompiers Cours				
		SLI - La désincarcération - techniques de base	SLI - La désincarcération - Règlement de manœuvre	SLI - La désincarcération - désincarcération lourde	SLI - La désincarcération - véhicules hybrides
		10 missions de sauvetage Cours			
La Protection Individuelle	PI - L'appareil respiratoire	PI - L'appareil respiratoire	PI - L'appareil respiratoire	PI - L'appareil respiratoire	PI - L'appareil respiratoire
	3 la protection respiratoire Cours	3 la protection respiratoire	3 la protection respiratoire	3 la protection respiratoire	3 la protection respiratoire
	PI - Le brancardage technique		PI - Le lot de protection anti-chute		
	7 la protection anti-chute Cours		7 la protection anti-chute		
		PI - Protection contre les risques chimiques (premiers intervenants)	PI - Protection contre la radioactivité	PI - EPI Divers (trouponnage, ...)	PI - Protection contre les NAC
Particularités du Brabant	BBW' - Planification d'urgence - le PC Pompiers Cours		BBW' - Les panneaux solaires	BBW' - La Haute Tension	
	BBW' - Planification d'urgence - Mise en situation plan rouge (DIR) Cours	BBW' - Planification d'urgence - Mise en situation plan rouge (DIR)	BBW' - Planification d'urgence - Mise en situation plan rouge (DIR)	BBW' - Planification d'urgence - Mise en situation plan rouge (DIR)	BBW' - Planification d'urgence - Mise en situation plan rouge (DIR)
	BBW' - Prévention - Mise à jour Législation - AR - AGW' - circulaires	BBW' - Prévention - Mise à jour Législation - AR - AGW' - circulaires	BBW' - Prévention - Mise à jour Législation - AR - AGW' - circulaires	BBW' - Prévention - Mise à jour Législation - AR - AGW' - circulaires	BBW' - Prévention - Mise à jour Législation - AR - AGW' - circulaires

Les objectifs de ce plan sont notamment les suivants :

- avoir une vision sur 5 ans du programme de formation (anticipation pour la préparation des cours, coordination entre les différentes cellules avant de donner le cours, acquisition de matériel commun si nécessaire, ...),
- avoir une continuité dans certains thèmes, par exemple la désincarcération (techniques de base, désincarcération lourde, véhicules hybrides, ...),
- approbation des thèmes par la cellule de coordination (remarques, suggestions pour les thèmes, ...).

Certains thèmes seront réorganisés chaque année (port de l'appareil respiratoire, mise à jour « plan rouge » pour officiers de garde secteur, ...) alors que les autres thèmes ne seront donnés qu'une fois sur 5 ans, le but étant de balayer tout le contenu du syllabus sapeur officiel. Certains thèmes propres à notre zone seront également donnés.

Un exemple de fiche pédagogique a été validé. La cellule réalisera les fiches pédagogiques et les cours pour les différents thèmes.

En 2012, les thèmes suivants ont été transmis aux membres des différents services de la PZO :

- Techniques de désincarcération
- Progression rapide du feu
- Le PC pompier ;
- Protection contre les risques chimiques (1ers intervenants)
- Sécurisation des interventions sur la voie publique
- Le port de l'appareil respiratoire.

Pour le port de l'appareil respiratoire, c'est le parcours canadien qui reste choisi mais le service d'incendie de Wavre propose également un exercice supplémentaire sur un site.

Pour chaque formation la cellule formation a élaboré des supports de formation (powerpoint) qui ont pu être utilisés de manière identique dans les différents postes de la zone et qui restent à disposition du personnel pour les séances de théorie prévues dans le cadre du fonctionnement normal du service. Tous ces cours sont disponibles en permanence car placés sur le serveur informatique commun mis en place au sein de la prézone.

La formation ASTRID initialement prévue en 2012, sera donnée durant le premier trimestre 2013 car le nouveau fleetmapping va seulement être programmé sur les radios. Une formation train the trainer a été organisée fin 2012.

2013

La cellule formation ne prévoit que 6 thèmes par an de manière à laisser à chaque service la possibilité de voir les thèmes qui sont leurs sont spécifiques (matériel, risque,)

1. ASTRID
2. Règlement de manœuvre désincarcération
3. Lot de protection anti-chute (dépend des cellules logistique et opérationnelles)
4. Désenfumage + panneau solaire
5. Parcours canadien
6. Radio activité (dépend de la cellule opérationnelle)
7. Règlement de manœuvre incendie (dépend de la cellule opérationnelle)

Un thème sera supprimé en fonction de l'état d'avancement des travaux de la cellule opérations.

Dans le cadre des spécialisation : CMIC, GRIMP et plongeurs », les membres du personnel seront invités à s'inscrire à des formations de base et des recyclages organisés au sein de la province en collaboration avec le CPFSIS ou à l'extérieur de la province en cas de formations fédérales organisée par le KCCE ou une autre province.

Une formation relative à l'AR du 12 juillet 2012 pour les officiers techniciens en prévention incendie est également prévue en collaboration avec le bureau SECO au cours du 1^{er} semestre 2013 .

Exercice concret

La Cellule formation organisera à partir de 2013 un exercice annuel impliquant les moyens opérationnels de chaque service d'incendie afin de familiariser l'ensemble du personnel à la coordination opérationnelle dans le cadre des procédures d'intervention établies par la cellule opérations notamment en cas de montée en puissance lors d'incendies et/ou d'interventions de grande ampleur.

En plus de la coordination opérationnelle, des exercices relatifs au règlement de manœuvre incendie seront organisés sur les sites d'exercice existants dans les casernes de la prézone ou sur des sites privés (abandonnés) en cas d'autorisation d'un propriétaire. Lors de ces exercices 2 ou 3 services seront amenés à collaborer avec le matériel et les véhicules prévus dans le cadre de l'AR du 10 novembre 2012 déterminant les conditions minimales de l'aide adéquate la plus rapide et les moyens adéquats sur base d'un scénario plus simple.

Parcours ARI description du projet

Afin d'exercer le personnel au port de l'Appareil Respiratoire Isolant (ARI), la cellule formation a développé un dossier destiné à acquérir 2 conteneurs complémentaires (transportables par les véhicules en service dans les postes de secours de la Province) permettant de proposer plusieurs circuits, sur 2 niveaux, afin de confronter le personnel des services d'incendie à des conditions proches de celles rencontrées lors d'incendies réels.

Ces conteneurs seront disponibles dans le courant de l'année 2013.

Une procédure d'attribution européenne est en cours.



Régie provinciale autonome de sécurité

Document envoyé: Jan 31, 2013

Titre: B-Wavre: Équipement de sécurité, de lutte contre l'incendie, de police et de défense

L'avis que vous avez envoyé pour publication dans le Supplément au Journal officiel de l'Union européenne (JO/S) sera disponible sur la base de données TED (Tenders Electronic Daily) aujourd'hui, à 9.00, heure d'Europe centrale.

Dès lors, vous pouvez cliquer sur
[2013038451](#)
pour consulter l'avis publié.

TED est la base de données des marchés publics de l'Union européenne.
Vous pouvez accéder à la base de données à l'adresse suivante: <http://ted.europa.eu/>

RAPPEL

OBLIGATION D'ENVOYER UN AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ:

Il est rappelé que, conformément à l'article 35 de la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004, les pouvoirs adjudicateurs ayant attribué un marché public doivent envoyer un avis concernant le résultat de la procédure d'attribution **au plus tard 48 jours après** l'attribution du marché.

ATTENTION, ce message a été généré par une procédure automatique. Merci de ne pas utiliser la fonction 'Reply' et de ne pas utiliser cette adresse d'e-mail pour contacter l'Office des publications. Pour toute question, veuillez nous contacter au moyen du lien feedback fourni sur le site web TED.

Lien vers cette publication : <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:38451-2013:TEXT:FR:HTML>

Formation des officiers

Afin d'uniformiser les procédures d'interventions au sein de la zone de secours, tous les officiers participeront à des formations spécifiques à partir d'octobre 2012 :

- Plans multidisciplinaires, SEVESO, monodisciplinaire, plans préalables d'intervention
- Procédures opérationnelles et spécialisations
- Contrôle des EPI et EPC
- Analyse des risques et sécurité
- Pédagogie et techniques de communication
- Prévention incendie
- Outils informatiques zonaux

Dans le cadre de la formation des officiers relative aux plans mono et multidisciplinaires, plusieurs séances de formation ainsi que des exercices pratiques ont été programmés en octobre et novembre 2012.

- mercredi 03/10 à 13h15 : Brabant F., Vanderwallen Ch., Van Esbeen G., Nicolas J.-M.
- mercredi 10/10 à 08h15 : Dierickx T., Filleul Ph. + Leclerc, Demeester D., Roosemont S.
- mercredi 17/10 à 13h15 : de Cumont E., Quertinmont O., Wellens Ch., Storder Y.
- mercredi 07/11 à 13h15 : Smits D., de Clercq J., Lauwerier S., Jancquart M.

La formation et l'organisation de l'exercice pratique ont été réalisées par les lieutenants BECRET et CAPELLE



En ce qui concerne la formation aux plans SEVESO, un exercice concret a été organisé le 28 mars 2012, en matinée, sur le site de l'UCB. Cet exercice a permis de tester l'efficacité du plan monodisciplinaire D1 avec la cellule CMIC notamment dans le cadre du plan d'urgence Provincial.



En ce qui concerne la formation relative à la prévention incendie, plusieurs officiers de la prézone ont participé à la formation organisée par le SPF Intérieur suite à la parution de l'AR du 12 juillet 2012 modifiant l'AR du 07 juillet 1994 fixant les normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion, auxquelles les bâtiments nouveaux doivent satisfaire.

Une formation zonale en collaboration avec le bureau SECO sera organisée durant le premier semestre 2013.

Formation de base et permanente « spécialisations »

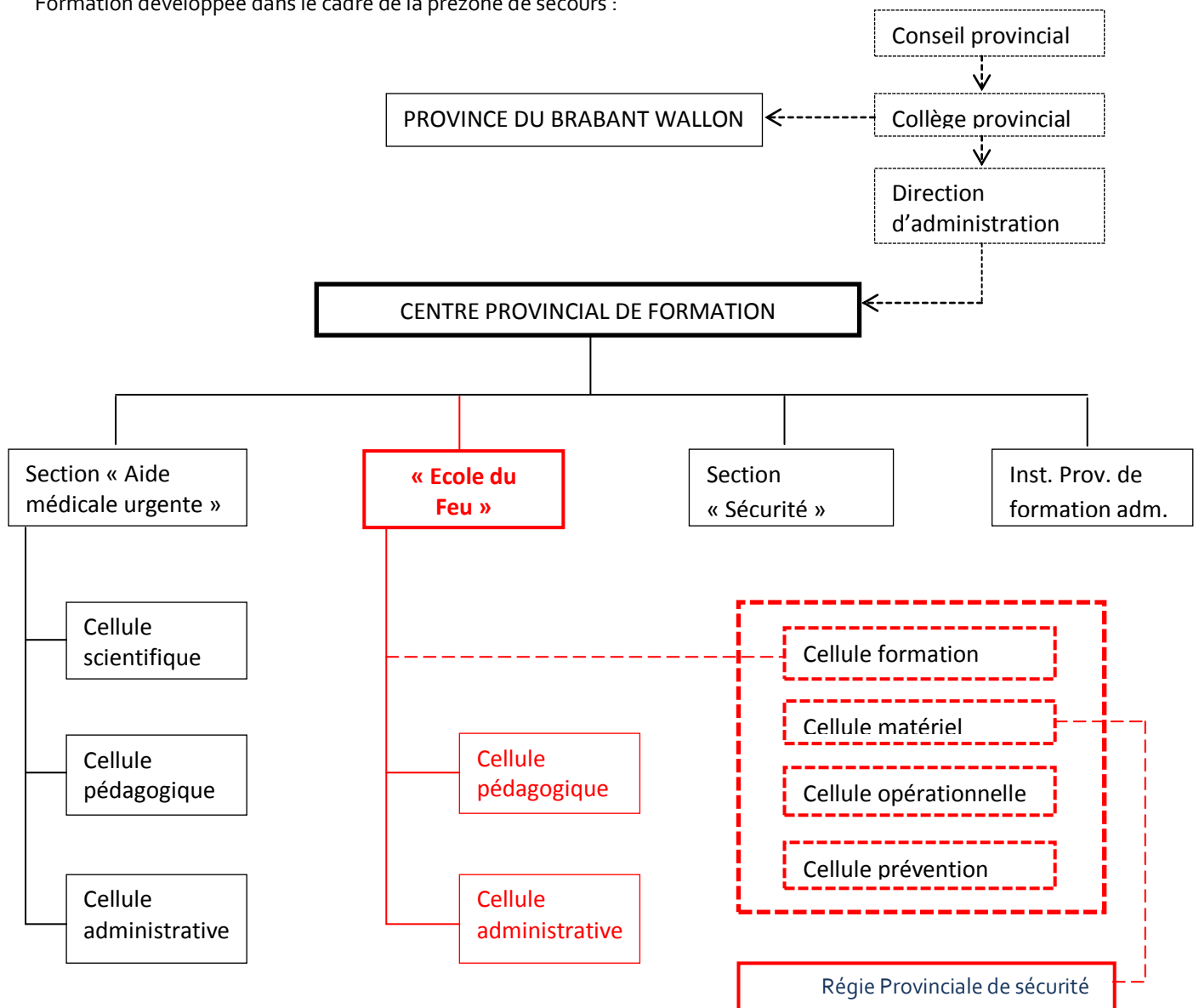
Afin de favoriser la coordination opérationnelle et de permettre un redéploiement optimal du matériel, il a été décidé de répartir les spécialisations opérationnelles entre les différents postes de secours de la future zone de secours : Cette répartition est réalisée de la manière suivante :

- Braine-l'Alleud : Sauvetage-déblaiement-étançonnement + Chimique
- Jodoigne : Interventions subaquatiques
- Nivelles : Grimp + Radiologique
- Tubize : Interventions subaquatiques + désincarcération lourde
- Wavre : Désincarcération lourde + feux majeurs

Pour chaque spécialisation, un plan de formation de base et de recyclage annuel minimum sera établi par la cellule formation en fonction des éventuels A.R. et circulaires en provenance du SPF INTERIEUR.

Collaboration Centre Provincial de Formation des Services d'Incendie et de Secours (CPFSIS)

L'organigramme du CPFSIS a été officiellement adapté afin de prendre en compte et mieux collaborer avec la Cellule Formation développée dans le cadre de la prézone de secours :



Les formations organisées par le centre provincial de formation au cours des dernières sessions est synthétisé ci-dessous :

Formation	Durée	Lieu	Nombre candidats
2009			
Brevet de Sapeur	130 h	CPFSIS SIAMU Bruxelles CEP'S Charleroi PLOT Genk	40
Recyclage CMIC	12 h	SIBA Arjo Wiggins	50
2010			
Lutte contre les incidents de pipeline	4 h	C.R.P.	43
Brevet de Caporal	80 h	CPFSIS Domaine provincial d'Hélécine CEP'S Charleroi	25
Brevet de Sergent	70 h	CPFSIS	24
Brevet de Sapeur	130 h	CPFSIS SIAMU Bruxelles CEP'S Charleroi PLOT Genk	18
Porteur de tenue chimique – Recyclage	12 h	CPFSIS	43
Sauvetage en milieu périlleux	42 h	CPFSIS S.I. Nivelles	13
Annexe 6	4 h	C.R.P.	42
GRIMP		Service incendie	
IMP 1	32 h	Pylône	7
IMP 2	80 h	Duferco	9
Pipe-line			20
Recyclage CMIC	12 h	SIBA Arjo Wiggins	47

2011			
Brevet de Caporal	80 h	CPFSIS Domaine provincial d'Hélécine CEP'S Charleroi	21
Brevet de Sapeur	130 h	CPFSIS SIAMU Bruxelles CEP'S Charleroi PLOT Genk	18
Porteur de tenue chimique – Recyclage	12 h	CPFSIS	46
Annexe 6	4 h	C.R.P.	42
Recyclage CMIC	12 h	SIBA Arjo Wiggins	47
Remis C (agrément 22 candidats)			32
2012			
Brevet de Sapeur	130 h	CPFSIS SIAMU Bruxelles CEP'S Charleroi PLOT Genk	29
Brevet de Sergent	70 h	CPFSIS	31
Formation d'adjudant	100 h	CPFSIS	8
GRIMP		Service incendie	
IMP 1	32 h	Pylône	3
IMP 2	80 h	Duferco	5

1.1.2. Matériel

Dans le cadre de la gestion zonale du matériel, un inventaire du matériel dans chaque poste a été établi et est disponible sur le serveur informatique de la prézone notamment en ce qui concerne :

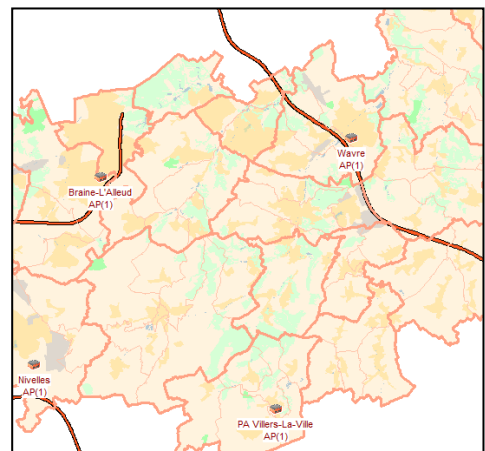
- Les véhicules
- Les détecteurs (explosimètres et détecteurs chimiques)
- Les émulseurs,
- Les équipements de protection individuelle et collective
- Les appareils de radio Astrid

En ce qui concerne le redéploiement du matériel, la prézone a réparti le matériel en fonction de l'analyse des risques en spécialisant les services dans certains domaines particuliers ainsi le matériel opérationnel relatif à ces spécialisation n'est plus dispersé dans les différents services mais bien centralisé en fonction des spécialités ce qui facilite notamment l'uniformisation des équipements, la formation des « spécialistes » ainsi que la gestion de l'entretien et des contrôles périodiques du matériel spécialisé.

- [illegible]

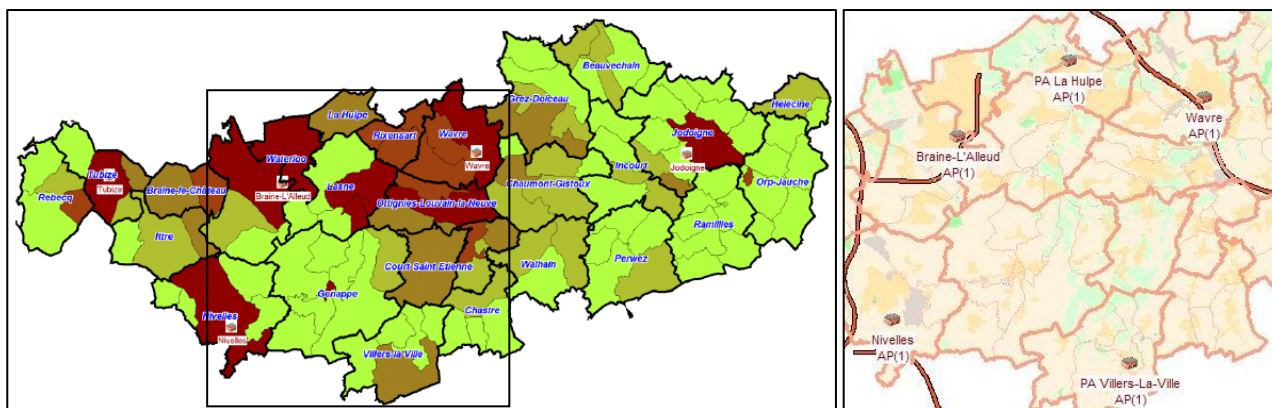
Délai d'intervention

- < 12 minutes
- entre 12 et 16 minutes
- entre 16 et 20 minutes
- >20 minutes

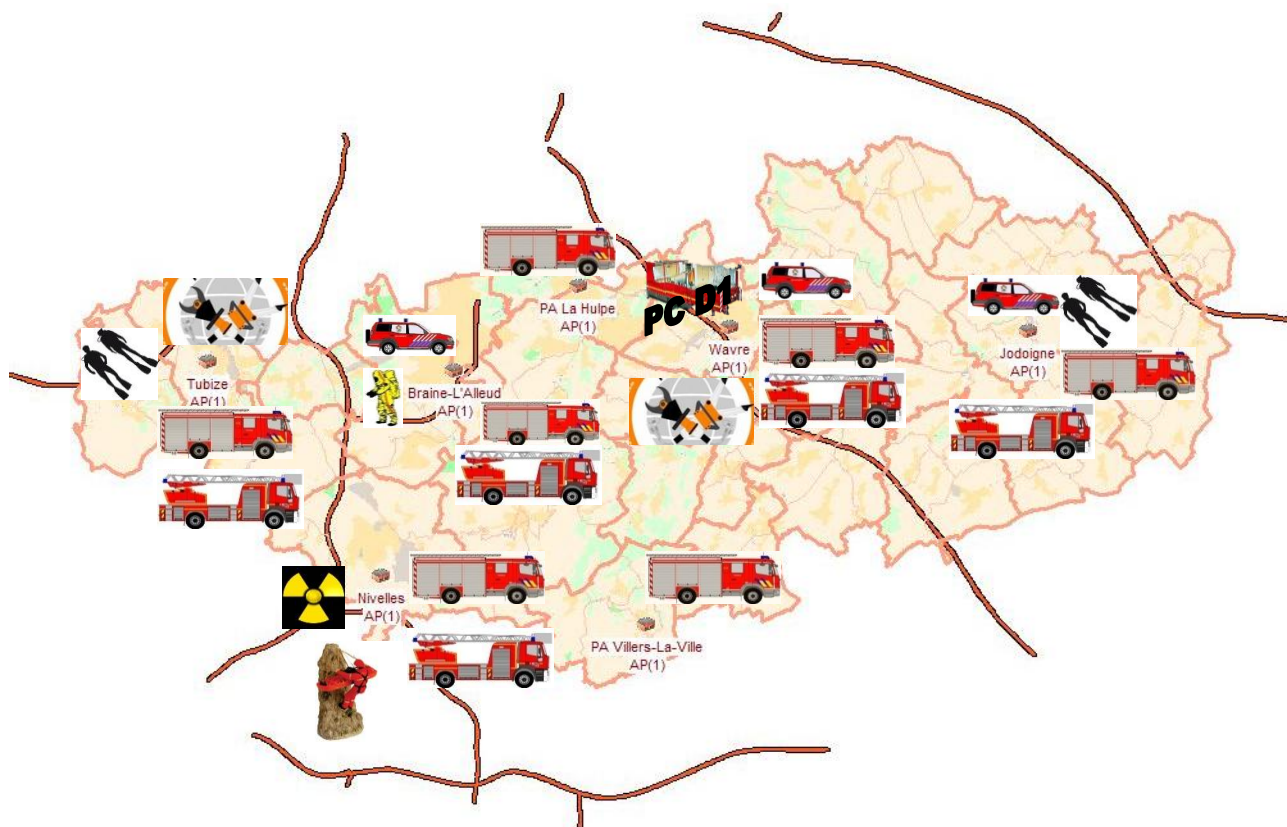


Création d'un poste avancés à La Hulpe

Le plan de redéploiement prévoit l'implantation d'un nouveau poste avancé à La Hulpe, notamment en raison des délais d'intervention supérieur aux normes préconisées par le SPF Intérieur mais ce poste se justifie également par l'analyse des risques dans cette partie du Brabant Wallon.



Plan de redéploiement – OBJECTIF 2017 :



Lorsque le plan de redéploiement aura été mis en œuvre, les 5 postes principaux seront équipés de manière à pouvoir répondre aux prescriptions de l'AR du 10 novembre 2012 déterminant les conditions minimales de l'aide adéquate la plus rapide et les moyens adéquats et ainsi assurer le départ d'une autopompe multifonctionnelle et d'un engin aérien.

En ce qui concerne les postes avancés, ils disposeront au minimum d'une autopompe multifonctionnelle.

1.1.3. Casernement

Etat des lieux des mesures :

En ce qui concerne, les casernes de la prézone du Brabant Wallon, un formulaire a été élaboré afin de décrire les infrastructures et évaluer les travaux à prévoir :

Description du poste de secours

Commune :

Rue et numéro :

Code postal :

Numéro INS6 :

Téléphone administratif :

Téléphone d'urgence :

Télécopie administrative :

Email :

Grade, nom et prénom OCS :

Email :

Distances et noms des 5 services les plus proches : km

Distances et noms des trois SRI de la zone les plus proches : km

Année de construction :

Superficie au sol : m²

Etat général toiture :

Travaux urgents nécessaires sur la toiture : Oui/Non

Etat général abords :

Travaux urgents au niveau des abords : Oui/Non

Etat général châssis et fenêtres :

Travaux urgents nécessaires : Oui/Non

Etat général intérieur du bâtiment :

Travaux urgents nécessaires : Oui/Non

Nombre de douches individuelles :

Travaux urgents nécessaire douches :

Nombre de toilettes Hommes :

Nombre de toilettes Femmes

Travaux urgents nécessaires : Oui/Non

Dimension du garage : m².

Désenfumage garage : Oui/Non

Travaux urgents nécessaires :

Garage séparé pour ambulances : Non.

Travaux urgents nécessaires : Oui/Non

Dortoir pour le personnel : Oui/Non

Dimension du dortoir : m²

Travaux urgents nécessaires : Oui/Non

Nombre de chambres individuelles :

Dimensions des chambres individuelles : m².

Travaux urgents nécessaires : Oui/Non

Détection incendie dans les chambres : Oui/Non

Nombre de bureaux :

Dimension de la partie bureau : m²

Travaux urgents nécessaires : Oui/Non

Dimension de la salle de théorie : m²

Nombre de places assises salle théorie :

Travaux urgents nécessaires : Oui/Non

Dimension du dispatching : m²

Travaux urgents nécessaires : Oui/Non

Dimensions des réserves : m²

Travaux urgents nécessaires : Oui/Non

Dimensions de la cuisine : m²

Travaux urgents nécessaires : Oui/Non

Dimensions du restaurant : m²

Travaux urgent nécessaires : Oui/Non

Dimension du local appareil respiratoire : m²

Travaux urgents nécessaires : Oui/Non

Dimension bureaux et réserve ambulance : m².

Travaux urgents nécessaires : Oui/Non

Groupe électrogène : Oui/Non

Cabine haute tension : Oui/Non

Antenne Astrid : Oui/Non

Antenne GSM : Oui/Non

Centrale téléphonique : Oui/Non

Interphone appel interne : Oui/Non

Réseau interne téléphonie sans fil : Oui/Non

Marque dispositif d'alerte du personnel :

Serveur et réseau interne informatique : Oui/Non

Chaufferie : Oui/Non

Volume cuve combustible de chauffage : litres.

Consommation 2012 en € et en volume :

Local entretien appareil respiratoire : Oui/Non

Atelier mécanique : Oui/Non

Fosse : dimension : Néant.

Pont élévateur : Non.

Charge maximale du pont élévateur : Néant.

Cabine de peinture : Oui/Non.

Station service : Oui/Non

Volume diesel station service : litres

Volume essence station service : litres

Sécurité incendie satisfaisante : Oui/Non

Conformité des installations électriques: Oui/Non

Entretien annuel des installations de chauffage : Oui/Non

Entretien annuel des extincteurs et dévidoirs : Oui/Non

Particularités du bâtiment :

1.1.4. Planification préalable/Réserve en eau d'extinction

Uniformisation des plans préalables d'intervention (PPI) et de la cartographie :

Plan préalable d'intervention :

Il est à noter que la commission technique de la zone a validé une proposition de format unique de plan préalable d'intervention en provenance de la cellule opérations.

PPI 100	Nom de l'entreprise	Détection : Plan d'accès au central de détection	Adresse Communes
Accès au site	Composition du départ incendie Normal : R, P, S, E, C Soit rue principale, point de repère Soit porte d'accès au site si différence entrée		Dangers (produits dangereux...) Occupation (nombre de personnes) Risques (ex: haute tension)
Aire de travail pour l'autodécharge	Voie pompier, dalle gazon, ...		Contact : N°10 / DBM
Numérotation portes extérieures	OUI / NON		Contact : N°10 / DBM
Plan d'accès	OUI (cote badge dans le dossier) OUI (RGP) NON		
Détection	OUI (généraliste) NON		
Escalier de l'unité	OUI (escalier) OUI (RGP) NON		
RVA + DGP	OUI		
Ressources en eau	OUI / NON OUI / NON		
Régulation eaux extérieures	OUI / NON		
GAZ	OUI (gazoduc) NON (fiche A3) NON (fiche A3) NON (fiche A3) = plan de situation		

Service incendie de Vieux-Brabant - Zone de secours de Brabant Wallon

Photo aérienne

Plan d'accès

REZ DE CHAUSSEE

Chaussée de Namur - 14

Atelier mécanique

Garage

Porte 003

Accès 004

Accès 005

Accès 006

Accès 007

Accès 008

Accès 009

Accès 010

Accès 011

Accès 012

Accès 013

Accès 014

Accès 015

Accès 016

Accès 017

Accès 018

Accès 019

Accès 020

Accès 021

Accès 022

Accès 023

Accès 024

Accès 025

Accès 026

Accès 027

Accès 028

Accès 029

Accès 030

Accès 031

Accès 032

Accès 033

Accès 034

Accès 035

Accès 036

Accès 037

Accès 038

Accès 039

Accès 040

Accès 041

Accès 042

Accès 043

Accès 044

Accès 045

Accès 046

Accès 047

Accès 048

Accès 049

Accès 050

Accès 051

Accès 052

Accès 053

Accès 054

Accès 055

Accès 056

Accès 057

Accès 058

Accès 059

Accès 060

Accès 061

Accès 062

Accès 063

Accès 064

Accès 065

Accès 066

Accès 067

Accès 068

Accès 069

Accès 070

Accès 071

Accès 072

Accès 073

Accès 074

Accès 075

Accès 076

Accès 077

Accès 078

Accès 079

Accès 080

Accès 081

Accès 082

Accès 083

Accès 084

Accès 085

Accès 086

Accès 087

Accès 088

Accès 089

Accès 090

Accès 091

Accès 092

Accès 093

Accès 094

Accès 095

Accès 096

Accès 097

Accès 098

Accès 099

Accès 100

Il s'agit d'un document (format A3) uniforme au niveau de la prézone et qui reprend les informations principales destinées aux premiers secours (départ type, accès au site, passe pompier, détection, ressources en eau, dangers, etc...) et au verso un plan général. Ce document plastifié accompagne le départ.

Répertoire des réserves en eau d'extinction au niveau zonal :

En ce qui concerne, les ressources en eau d'extinction, une application internet a été financée par la prézone et développée par l'Intercommunale des eaux du Centre du Brabant Wallon (IECBW et VIVAQUA) afin de permettre aux services d'incendie de visualiser la localisation des bouches et bornes d'incendie sur un plan ainsi que d'obtenir les informations y relatives (débit, type, localisation exacte, état de la signalisation, date du dernier contrôle...)

Adresse - Windows Internet Explorer

http://www.gissan.be/commands/query/query.asp

Adresse Rue

Recherche adresse

Rue

N°

Commune

Section (INS6)

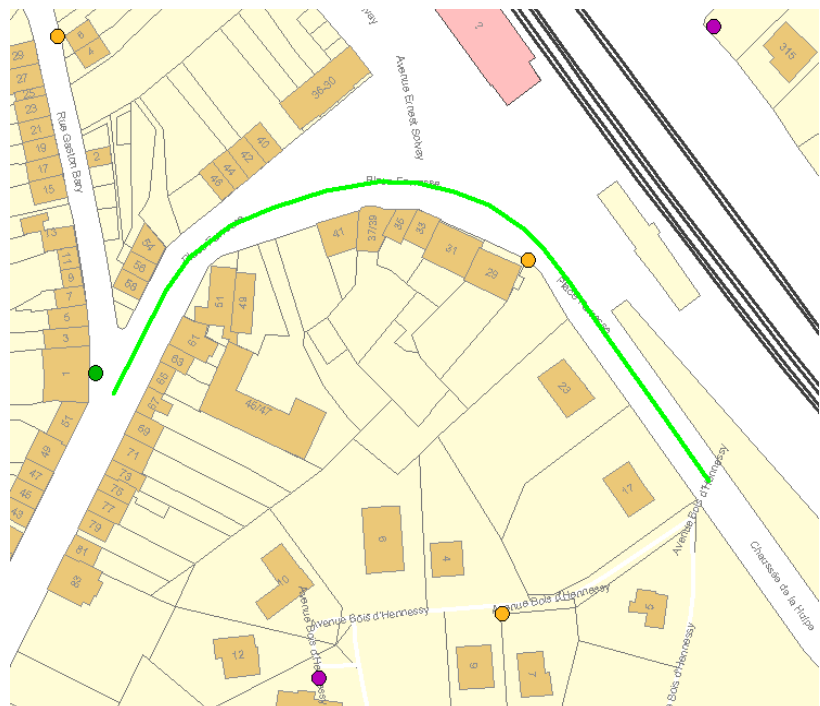
Find ☒ Zoom Min width: 250 m

Il suffit de compléter les champs relatifs à la localisation de l'incendie et l'application montre le plan de la rue concernée et permet de visualiser la localisation des bornes d'incendie en fonction des numéros de maisons dans la rue

La vue en plan permet également de visualiser les autres ressources en eau dans les environs et un code couleur informe sur le débit des différentes bouches ou bornes d'incendie.

Légende/Legende

☒		Hydrant Non Fonctionnel
☒		Hydrant débit faible 0 - 35 m³
☒		Hydrant débit moyen 35 - 55 m³
☒		Hydrant débit correct + 55 m³
☒		Hydrant débit no
☒		Map



Si on souhaite obtenir plus de renseignements, il suffit de cliquer sur l'emplacement de la bouche ou la borne d'incendie et un cadre d'informations apparaît reprenant notamment les caractéristique de débit, type, localisation exacte, état de la signalisation, date du dernier contrôle... Voir exemple ci-dessous

HYDRANT IECBW N° 2988			
Identifiant	12 / 689e	Type hydrant	Enterre : Hydrant Ø 80
Commune	La Hulpe	Marque hydrant	H80 Entraxe 132 (DESBECK)
Zone	La Hulpe	Situation pied hydrant	Enterré
Rue	Rue Gaston Bary	Vanne hydrant	Pas de vanne
Rue angle		Bride amont	Inconnu
Localisation	1	Revêtement sol	Dalle 30x30
Statut propriétaire	Public		
Remarques			
Valeur Débit / Date	65		24/08/2012
Etat/ date Fonctionnement	Fonctionnel mais suite nécessaire		24/08/2012
Etat/ date Signalisation	En ordre		24/08/2012

Inventaire des systèmes permettant d'avoir accès aux bâtiments en dehors des heures d'ouverture sont inventoriés (code d'accès, coffre à clé, conciergerie etc.) :

Passe général pompier

Un budget relatif à l'acquisition d'un passe général pompier identique est prévu pour la prézone, un appel d'offre a été lancé en vue de l'acquisition d'une centaine de PAP, les modalités de distribution et/ou facturation seront soumises au Conseil de prézone en mars 2013.

1.1.5. Plans d'urgence et d'intervention

Concertation avec les cellules de sécurité :

Cellule de sécurité « province du Brabant Wallon » :

Au cours du 2^{ème} semestre 2012, 6 réunions de la cellule de sécurité provinciale ont été organisées (11/09, 03/10, 09/10, 06/11, 13/11 et 28/11), un officier pompier était présent à chaque réunion.

Au cours de ces réunions, plusieurs thèmes ont été abordés et notamment :

- Nouvelle structure des plans communaux
- Entreprise SEVESO – SIDECH – 5 N Belgium- Planification et scénarii;
- Exercice UCBox et debriefing;
- Retour d'expérience du déclenchement d'un PIM à Walhain ;
- Campagne SEVESO 2012 ;
- Problématique des inondations à Tubize ;

Cellules de sécurité communales et exercices :

- Braine-l'Alleud : Réunions les 14/03 et 12/12 et exercice le 28/02
- Waterloo : Réunion le 01/03 et exercice 22/11
- Nivelles : 10 réunions en 2012
- Genappes : 10 réunions en 2012

Plan d'intervention monodisciplinaire PUI :

Mise à jour du plan monodisciplinaire D1 conformément au complément de la NPU-4

Le plan monodisciplinaire du Brabant Wallon, « plan rouge » a été modifié et complété selon les critères de la NPU₄. D'autre part, une mise en situation a été élaborée en vue de sensibiliser l'ensemble des officiers de la zone. Cet exercice consistait en la gestion d'un incendie de grande ampleur dans un bâtiment scolaire.

1.1.6. Sécurité

Mise en œuvre du projet d'arrêté royal déterminant les normes minimales en matière d'équipement de protection individuelle et d'équipement de protection collective :

La cellule logistique a réalisé l'inventaire des équipements de protection individuelle et collective dans les différents postes de la prézone. Ces inventaires sont accessibles sur le serveur informatique de la prézone et peuvent ainsi être mis à jour lors de nouvelles acquisitions et/ou modification. Des travaux sont actuellement en cours en vue d'harmoniser les procédures d'entretien et de contrôle de ces équipements et notamment des appareils respiratoires, des détecteurs...

La publication de l'arrêté royal déterminant les normes minimales en matière d'équipement de protection individuelle et d'équipement de protection collective nécessite de procéder à l'acquisition et à l'uniformisation des équipements de protection individuelle et/ou collective au sein des services de la prézone ainsi que certains outils et structures destinés à les entretenir.

Voici les acquisitions prévues au budget 2012 :

Vêtements d'intervention et casques SITU € 42.000,00

Le service d'incendie de Tubize est toujours équipé avec les anciens casques alors que les autres services ont pu acquérir des casques dans la cadre de la régie provinciale de sécurité.

Local test ARI "Est BW" € 20.000,00

La commission technique de la prézone a décidé de concentrer les moyens destinés au contrôle des appareils respiratoires isolants à Braine-l'Alleud et Jodoigne. Il s'agit de construire un local à cet effet dans la caserne de Jodoigne.

Outil dynamométrique bouteille ARI € 4.000,00

Il s'agit d'outils destinés à démonter et remonter les robinets des bouteilles d'air comprimé en matériaux composite dans le cadre des entretiens des appareils respiratoires.

Tenue de service (marché SPF Intérieur) € 113.475,00

Il s'agit d'acquérir des tenues de service identiques pour les pompiers de la prézone sur base d'un cahier de charge et marché provenant du SPF Intérieur.

Système SAVOX € 50.000,00

Il s'agit d'acquérir un accessoire interface de communication compatible avec les radios portatives ASTRID et les appareils respiratoires isolants afin d'améliorer la sécurité du personnel lors des interventions.

Tenue chimique jetable AP € 8.077,00

Cf Arrêté royal déterminant les normes minimales en matière d'équipement de protection individuelle et d'équipement de protection collective et marché provenant du SPF Intérieur

Masque anti-poussière "amiante" € 1.040,00

Cf Arrêté royal déterminant les normes minimales en matière d'équipement de protection individuelle et d'équipement de protection collective et marché provenant du SPF Intérieur

Autorolls € 22.000,00

Il s'agit d'acquérir un appareil de sécurité permettant à un pompier d'effectuer notamment une recherche de victimes dans un bâtiment enfumé en s'éloignant d'une ligne guide grâce à un dispositif déroulant. Equipement des autopompes de la prézone.

Autres mesures permettant d'améliorer le bien-être au travail au sein de la prézone :

Dans le cadre de l'amélioration du bien-être, des formulaires « demande d'action qualité » seront mis à disposition du personnel dans les différents postes de secours afin de permettre au personnel le signalement de problèmes relatifs à la sécurité ou au bien-être au sein du service ou lors d'interventions.

A partir de ces formulaires, des actions « qualité » seront proposées et/ou entreprises soit au sein du service soit pour toute la prézone de secours, en concertation avec les organisations syndicales.

Demande d'action qualité

DAQ

DEMANDEUR :

DATE :/...../.....

Cibler :

SECURITE :

☐ Non

☐ Oui

DOMAINE :

☐ Ambulance

☐ Incendie

☐ Sauvetage

CONTEXTE :

☐ Personnel

☐ Matériel

☐ Procédure

☐ Caserne

TYPE D'ACTION :

☐ Amélioration

☐ Formation

☐ Réparation

Description du contexte :

Décrire de manière succincte le contexte améliorable.

Proposition d'action :

Moyens proposés pour améliorer le contexte.

EVALUATION DU COUT :

PROPOSITION D'ECHEANCE :

Suivi :

Date :

PREZONE OPERATIONNELE DU BRABANT WALLON

01/12/2012

1/1

1.2. Exécution

Identification des taux de service actuels et détermination des taux de service par mission et par secteur :

DELAI D'INTERVENTION NORMATIF

Il n'y a pour l'instant aucun délai d'intervention légal prescrit pour les sapeurs-pompiers. Pour arriver à une classification des délais d'intervention évalués dans les zones, une méthode a été mise au point pour obtenir un délai d'intervention normatif. Dans cette méthode, les risques récurrents (interventions effectives) et les types d'objets dans une zone jouent un rôle.

Risques récurrents

La base pour le délai d'intervention normatif est constituée par les risques récurrents (interventions effectives) dans les zones de secours, divisés par les zones INS-6. Les zones de secours ont communiqué les interventions effectives, y compris l'endroit des diverses interventions. Sur base de ces données, une moyenne annuelle est calculée. Le nombre d'interventions par catégorie est converti, selon la formule ci-dessous, en RGD (risque global lié à la densité).

$$RG = (1 \cdot R1 + 0.25 \cdot R2 + 0.5 \cdot R3)$$

$$RGD = RG / \text{Area} ("sq km")$$

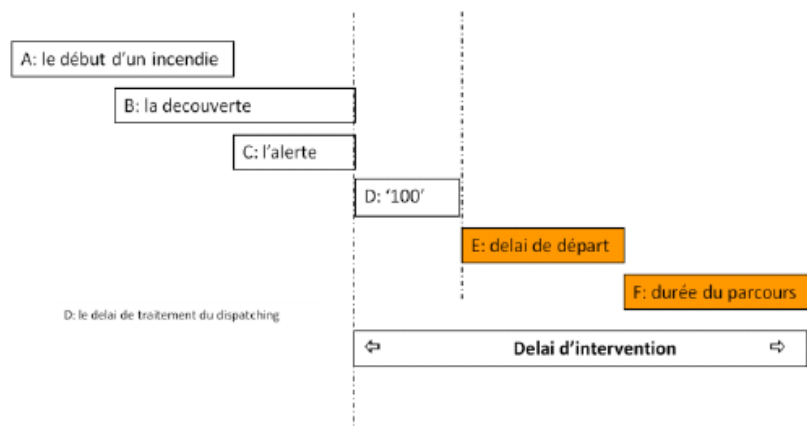
R1 = risques récurrents: incendies intérieurs
R2 = risques récurrents: incendies extérieurs
R3 = risques récurrents: interventions urgentes qui ne sont pas des incendies

Un RGD (risque global lié à la densité) est dès lors déterminé par zone INS-6. Le RGD est ensuite classifié selon les niveaux suivants:

Niveau	RGD	Catégorie pour le temps d'intervention normatif
Très faible	$0 \geq 1$	Très faible
Faible	$1 \leq 2$	Faible
Moyen	$2 \leq 3$	Moyen
Élevé	$3 \leq 6$	Élevé et très élevé
Très élevé	> 6	

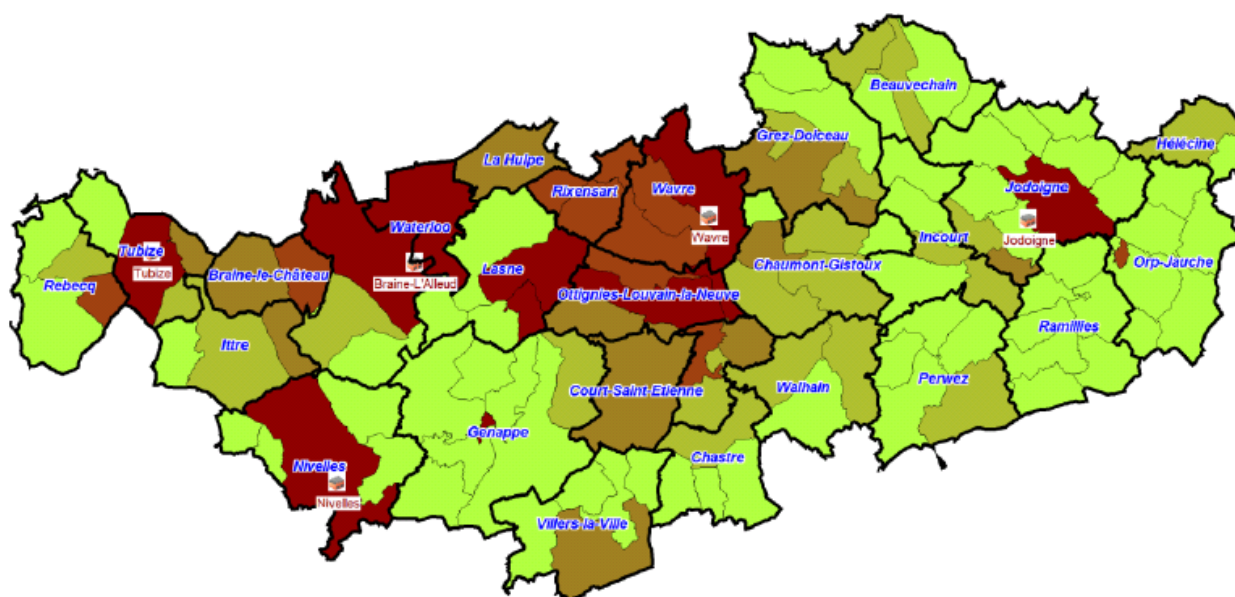
Quatre délais d'intervention normatifs ont été définis par catégorie en fonction du risque global lié à la densité (RGD).

Dès lors, une habitation située dans une zone à RGD faible peut avoir un délai d'intervention normatif plus long qu'une habitation située dans une zone à RGD élevé. Pour un certain nombre de catégories d'objets, aucune différence de délai d'intervention normatif n'est faite en fonction du RGD (hôpitaux ou entreprises Seveso, notamment). Le tableau suivant est un *exemple*:

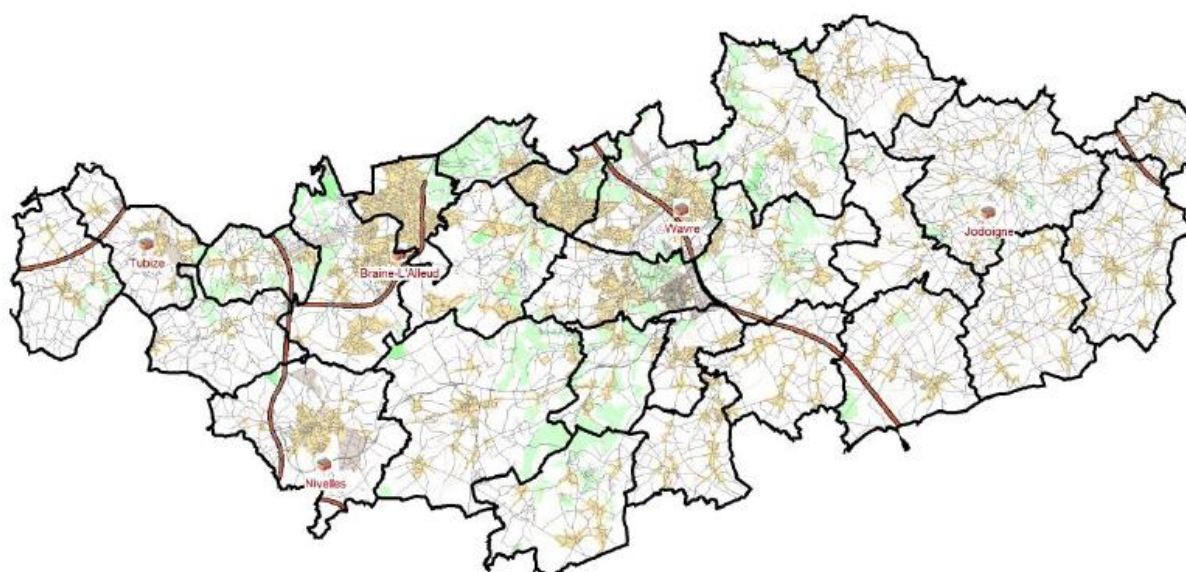


Délai d'intervention normatif en minutes	Niveau RGD			
	Très faible	Faible	Moyen	Élevé et très élevé
Catégorie d'objets	0 =<1	1 =<2	2 =<3	>3
Habitation	20	16	13	12
Hôpital	12	12	12	12
Commerce	20	16 exemple	13	12
Centre commercial	16	16	13	12
Hangar agricole	20	20	20	20

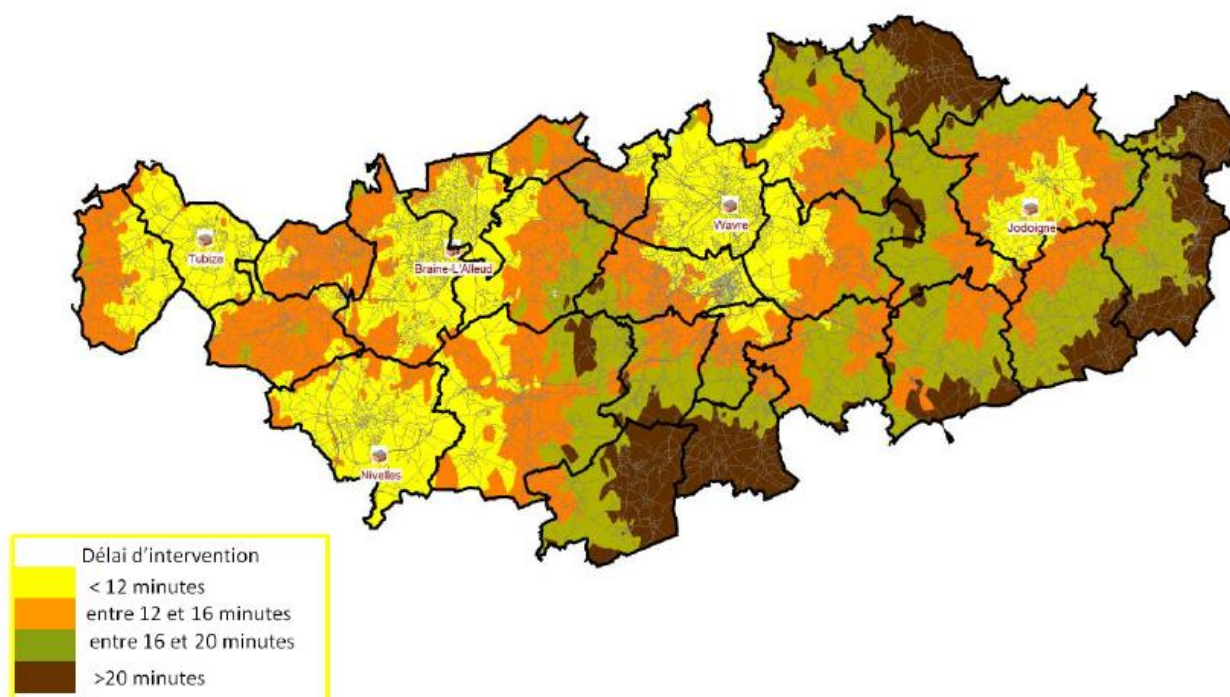
Notion de risque global en Brabant Wallon :



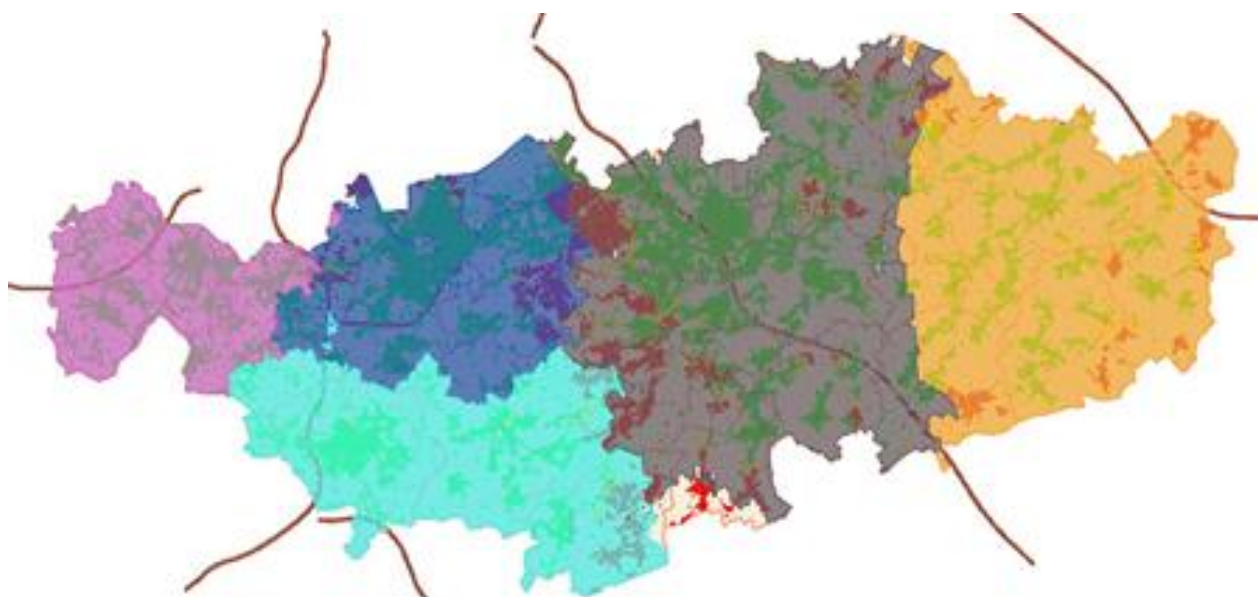
Localisation des postes de secours :



Délai d'intervention :

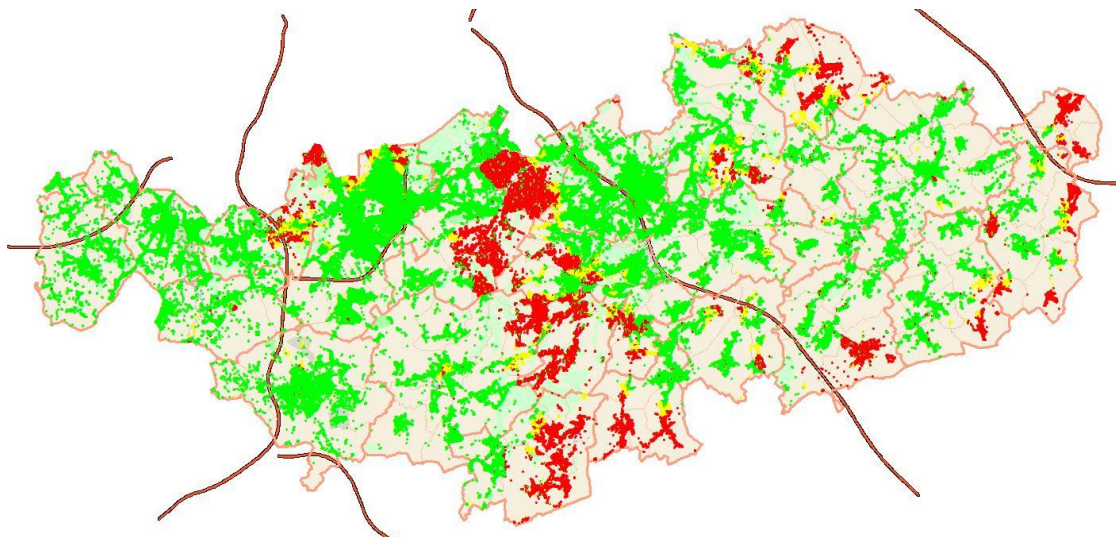


Secteurs desservis par les postes de secours :

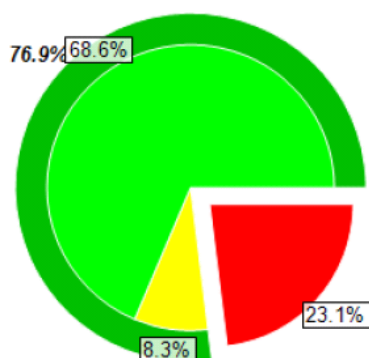


Dépassement des délais d'intervention :

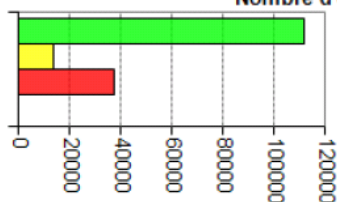
Sur base du délai d'intervention évalué pour un lieu, l'on détermine par objet dans la zone si la 1^{ère} autopompe arrive sur les lieux dans le délai d'intervention normatif ou non. Le délai normatif est déterminé sur base du degré de risque global calculé.



% d'Objets en fonction du total



Nombre d'objets

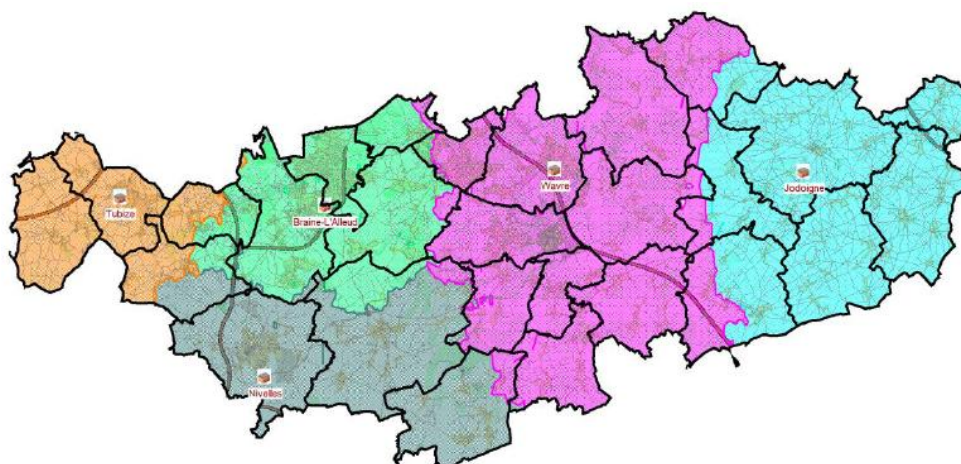


Légendes

- Dans la norme
- Hors norme <= 1 min.
- Hors norme > 1 min.
- Dans (norme + 1 min.)

Description	Pourcentage	Nombre d'objets
Total des objets	100%	162678
Dans la norme	68,6%	111645
Hors norme <= 1 min.	8,3%	13518
Hors norme > 1 min.	23,1%	37515
Dans (norme + 1 min.)	76,9%	125163

Arrivée AP1



Commentaires relatifs au degré de couverture :

Le SPF Intérieur préconise que pour l'évaluation du degré de couverture, l'on parte des dépassements du délai d'intervention normatif supérieurs à 1 minute.

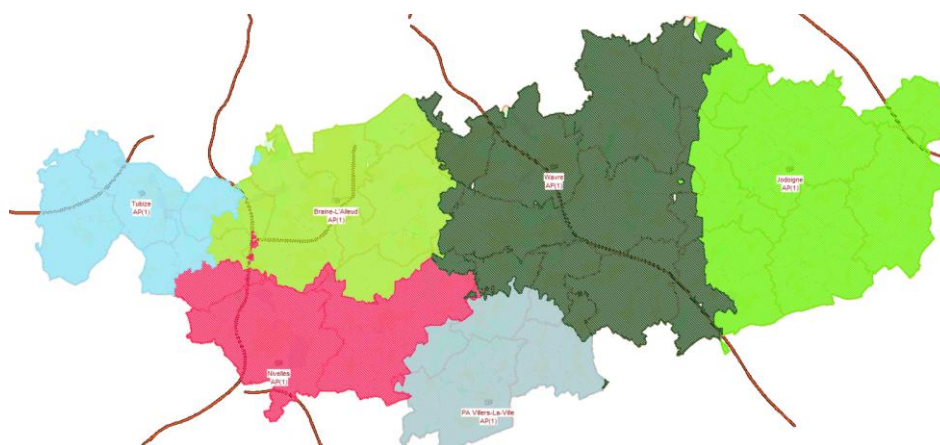
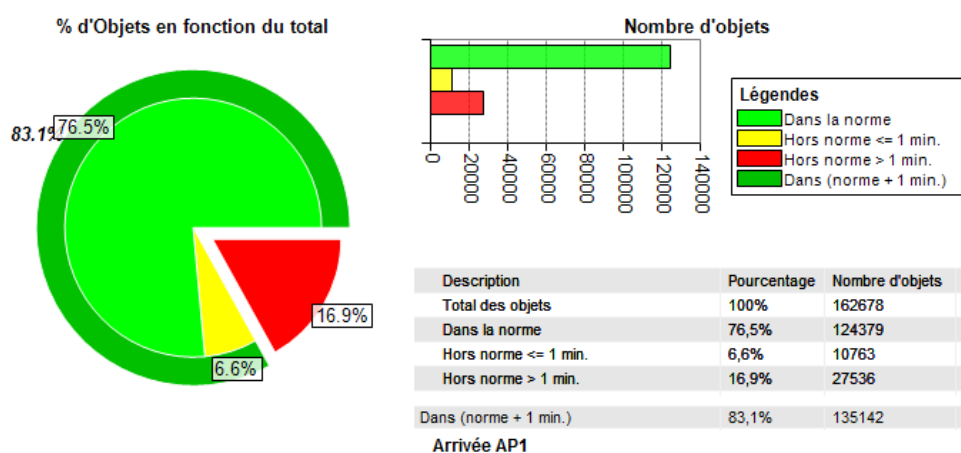
Nombre d'objets pour lesquels le délai d'intervention est dépassé de plus d'1 minute	Évaluation de la couverture
Moins de 5 % du nombre d'objets	Bon
Entre 5 et 10 % du nombre d'objets	Satisfaisant
Entre 10 et 20 % du nombre d'objets	Insatisfaisant
Plus de 20 % du nombre d'objets	Médiocre

En ce qui concerne la prézone de secours (et sans tenir compte des postes de secours extérieurs à la province), on constate que le nombre d'objets pour lesquels le délai d'intervention est dépassé de plus de 1 minute est de 23, 1 % (soit plus de 20%), la couverture est par conséquent considérée comme médiocre selon les critères du SPF Intérieur

Poste avancé de Villers-la-Ville (2014) :

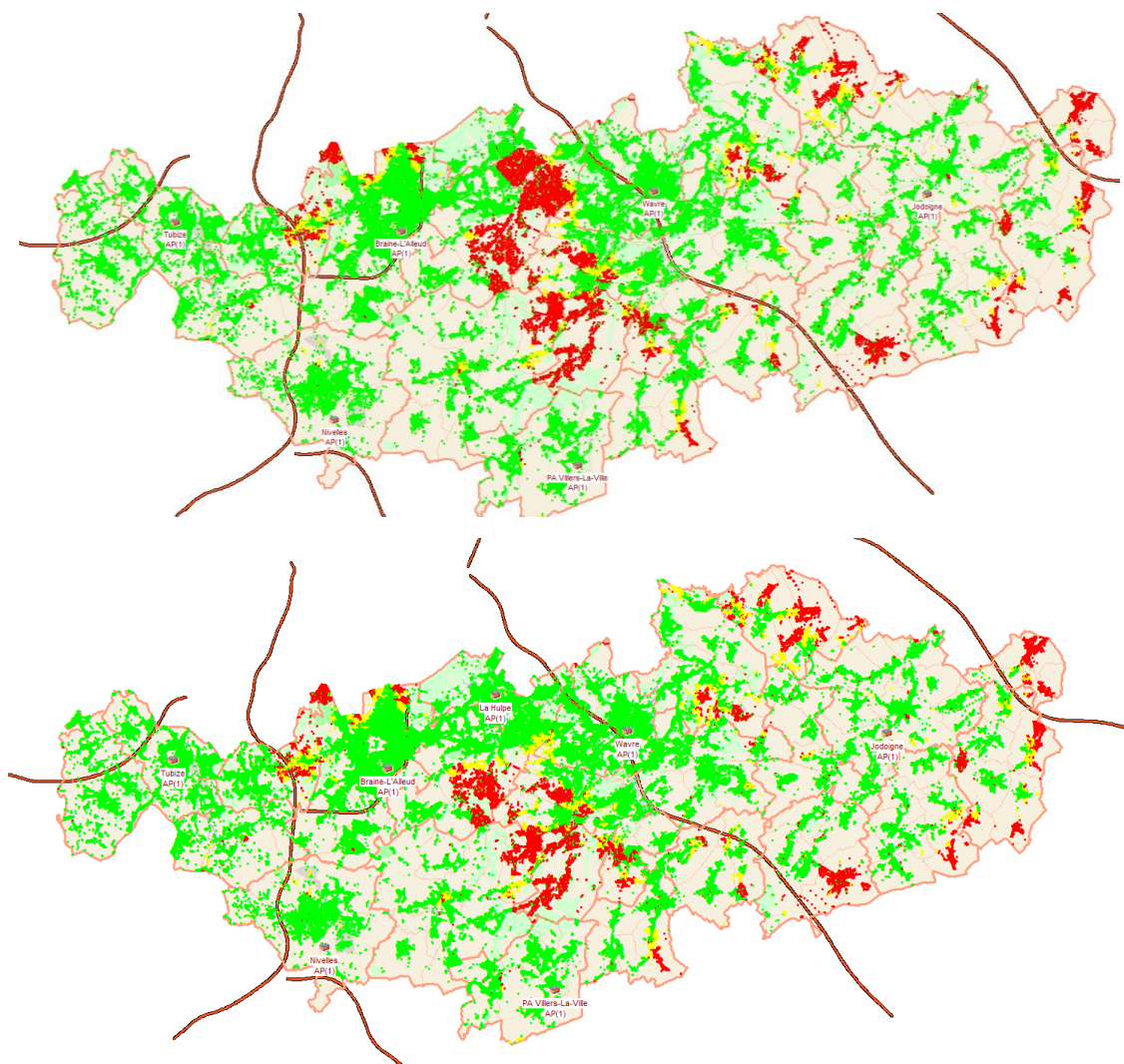
Un poste de secours supplémentaire a été inauguré à Tilly (commune de Villers-la-Ville), commune qui compte notamment un site SEVESO. Il s'agit d'un bâtiment de 2 niveaux avec des garages permettant de ranger 4 véhicules et du matériel et une partie plus administrative à l'étage. Il est conçu de manière à permettre, le cas échéant, l'accueil de pompiers professionnels en permanence.

Le recrutement de pompiers volontaires pour ce poste avancé est en cours.

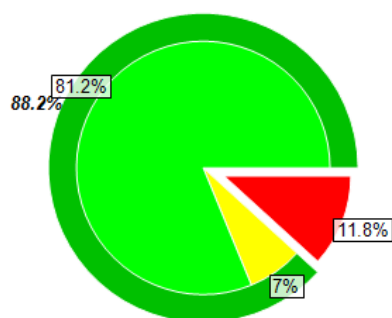


Création d'un poste avancé à La Hulpe (objectif 2017):

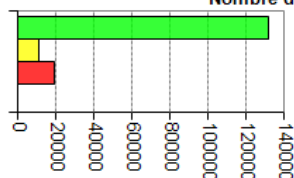
La création d'un poste de secours supplémentaire à La Hulpe, par le recrutement de personnel et la mise en place de véhicules dans l'infrastructure du service d'ambulances (ACS La Hulpe) permettrait, sans devoir construire de nouveaux bâtiments, d'améliorer encore le taux de couverture de la Prézone en diminuant notamment le délai d'intervention de la commune de Rixensart.



% d'Objets en fonction du total



Nombre d'objets



Légendes

- Dans la norme
- Hors norme <= 1 min.
- Hors norme > 1 min.
- Dans (norme + 1 min.)

Description	Pourcentage	Nombre d'objets
Total des objets	100%	162678
Dans la norme	81,2%	132084
Hors norme <= 1 min.	7%	11442
Hors norme > 1 min.	11,8%	19152
Dans (norme + 1 min.)	88,2%	143526

Arrivée AP1

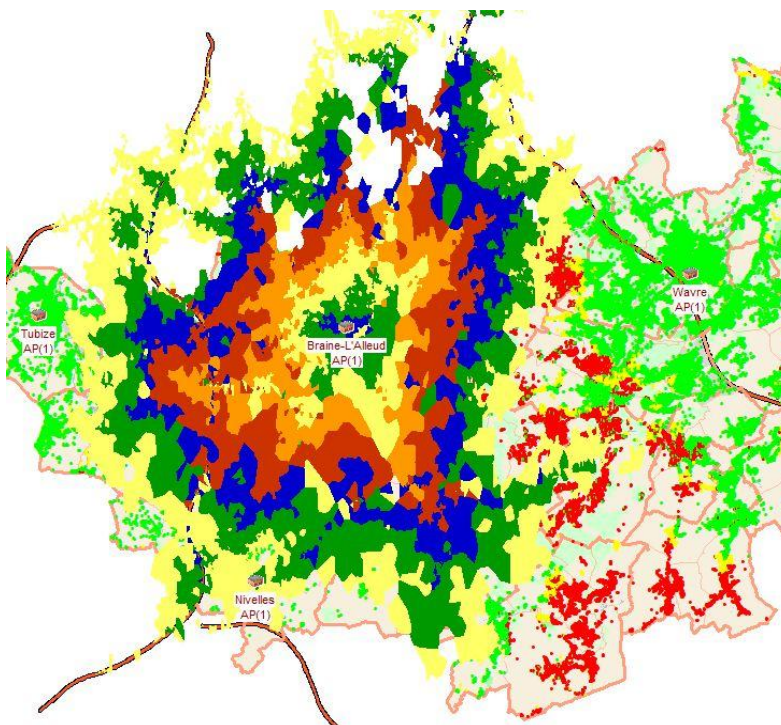
Une proposition en ce sens sera présentée au Conseil de prézone du 27 mars 2013.

1.2.1. Rapide

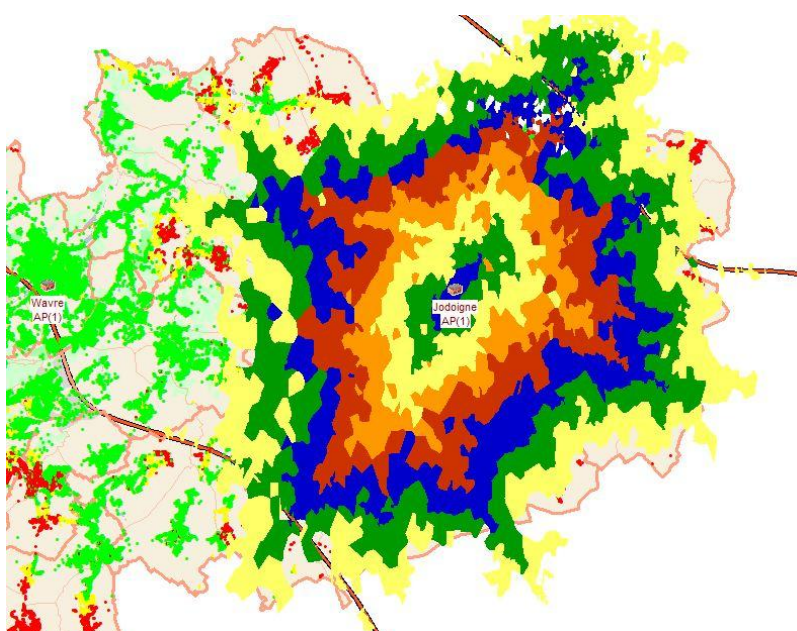
Définition des temps d'arrivée maximum des équipes d'intervention sur place, des moyens adéquats et du pourcentage pour lequel le temps d'arrivée et les moyens adéquats doivent être respectés :

Situation actuelle - Délais d'intervention compris entre 0 et 16 minutes :

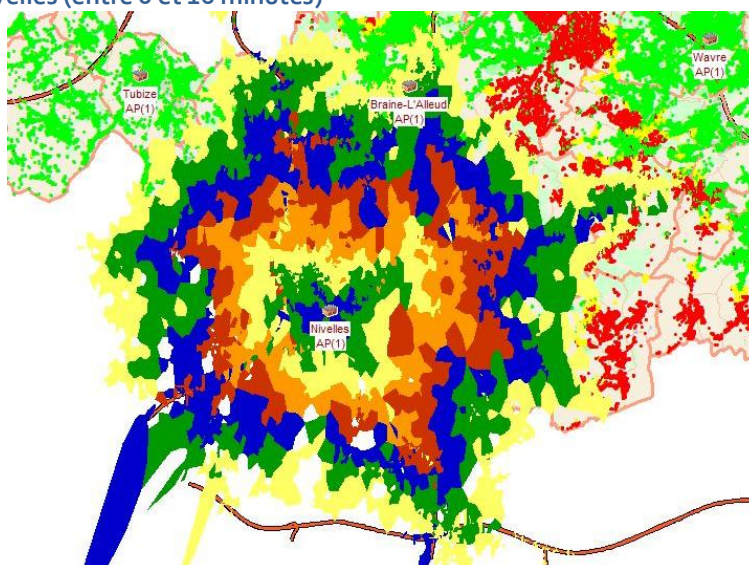
Service Incendie de Braine-l'Alleud (entre 0 et 16 minutes)



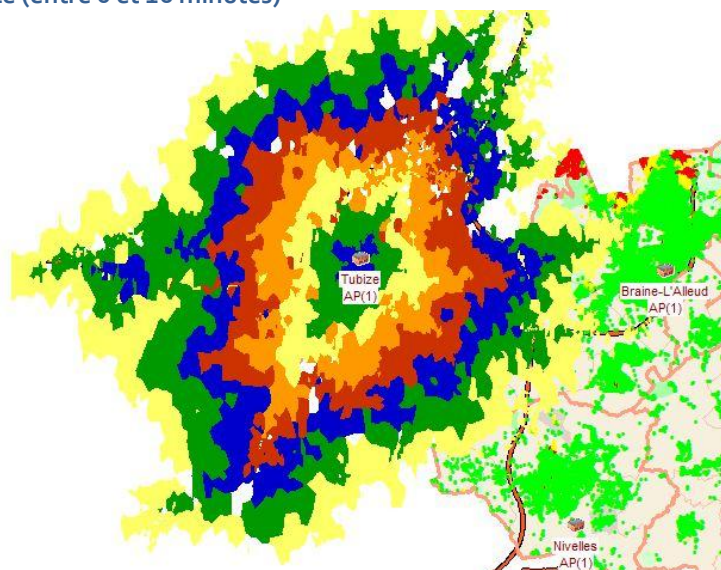
Service Incendie de Jodoigne (entre 0 et 16 minutes)



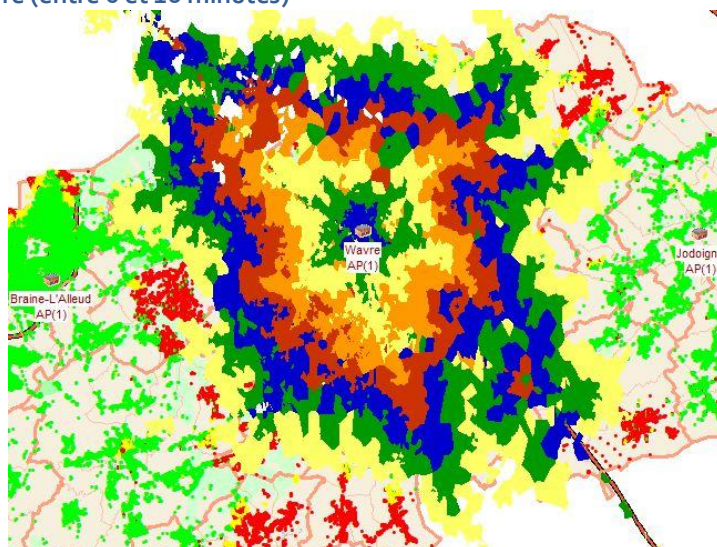
Service Incendie de Nivelles (entre 0 et 16 minutes)



Service Incendie de Tubize (entre 0 et 16 minutes)



Service Incendie de Wavre (entre 0 et 16 minutes)



Organisation de la disponibilité du personnel :

En ce qui concerne la disponibilité du personnel, les postes de Braine-l'Alleud, Nivelles et Wavre disposent de pompiers professionnels organisés en équipes et disponibles en caserne 7 jours sur 7 et 24h sur 24. Les postes de Jodoigne et Tubize travaillent avec des équipes de pompiers volontaires disponibles à domicile. En ce qui concerne les délais de départ en intervention, voici les données prises en compte par le logiciel CARE dans le cadre de l'analyse des risques :

Poste	délais de départ	
	jour	SNW
Braine-L'Alleud	2:00	2:00
Wavre	2:00	2:00
Tubize	2:00	4:10
Nivelles	2:00	2:00
Jodoigne	4:59	4:31

Liste des procédures (uniformes pour la prézone) y compris état des lieux des conventions pour éviter les doubles départs identiques :

Plusieurs e-mails ont été envoyés à Monsieur Zariouh, du SPF Intérieur, afin d'obtenir la liste des rues concernées par les doubles départs impliquant les services du Brabant Wallon au sein de la zone ainsi qu'en dehors, jusqu'à présent aucune liste n'a été mise à notre disposition. De telles listes sont un préalable nécessaire à une base de données consolidée en vue de la signature de la convention.

N'ayant pas obtenu ces listes du SPF Intérieur, nous avons sollicité les services du Gouvernement provincial du Brabant Wallon afin qu'ils adressent un courrier aux différents centre d'appel unifié qui coordonnent l'envoi des secours des services de notre PZO (Centres 100 de Bruxelles, Leuven, Liège, Namur et Mons).

Voici la seule réponse obtenue : Centre 100 de Liège.

Etant donné qu'il ne nous est permis que de pratiquer des simulations ponctuelles, nous ne pouvons qu'approcher la réalité. Autrement dit, nous ne pouvons qu'établir, sans y déléguer une personne durant un temps certain incompatible avec toutes les tâches qui nous incombent, une cartographie approximative.

La mise en place progressive d'un centre d'appel unique en Brabant Wallon devrait permettre la suppression des doubles départs non justifiés.

Liste des procédures uniformes pour la prézone :

- Déclenchement plan monodisciplinaire
- Consignes opérationnelles « Intervention Gaz »
- Consignes opérationnelles « Incendie »
- Consignes opérationnelles « Interventions à caractère chimique »
- Rédaction des Plans Préalables d'Interventions

1.2.2. Spécialisations

- Braine-l'Alleud : Sauvetage-déblaiement-étançonnement + Chimique
- Jodoigne : Interventions subaquatiques
- Nivelles : Grimp + Radiologique
- Tubize : Interventions subaquatiques + désincarcération lourde
- Wavre : Désincarcération lourde + feux majeurs

La Cellule opérations réalisera un descriptif des différentes spécialisations mise en place dans la prézone de secours, décrivant notamment les équipements, la formation spécialisée continue et recyclage, le schéma d'alerte des équipes.

Etat des lieux des mesures :

Dans le cadre de la prévision du budget 2013, il a été demandé à chaque service de réaliser un dossier relatif aux équipes spécialisées et reprenant notamment :

- Estimation des besoins en personnel en fonction des spécialisations
- Procédures d'alerte - Etat des lieux
- Projet 2013
 - Besoins en formation par spécialisation
 - Recyclage et exercice
 - Priorités opérationnelles

Rédaction d'un projet de plan de spécialisations zonales sur 5 ans (budget et fonctionnement)

Procédure de rappel

Dans le cadre de l'appel des équipes spécialisées : GRIMP, CMIC, CMIR, Plongeurs, Sauvetage-déblaiement, Désincarcération lourde et feux majeurs, il a été décidé que ce sera le poste de Nivelles depuis sa permanence qui procédera au rappel du personnel. En cas de demande d'intervention, le rappel concernera le personnel spécialisé (Bip et sms ou message vocal), les postes des permanences et les officiers de garde.

1.2.3. Dispatching

Mise en place progressive du dispatching

Afin de favoriser la coordination opérationnelle, un dispatching sera mis en place progressivement à partir du 1^{er} janvier 2013 en vue d'un fonctionnement opérationnel en doublure durant les heures de bureau à partir du 1^{er} septembre 2013.

En fonction de l'état d'avancement, ce dispatching pourrait être installé dans les locaux définitifs ou provisoires du centre 112 dès le 1^{er} janvier 2014 et dès lors fonctionner de manière permanente.

Une cellule dispatching sera mise en place à partir du 1^{er} janvier 2013 afin de coordonner l'encodage des données nécessaires au fonctionnement du dispatching notamment : la disponibilité du matériel, les ressources en eau d'extinction, les données relatives aux risques ponctuels moyens et élevés, les schémas d'alerte...

Le dispatching sera connecté au réseau informatique mis en place et pourra ainsi optimiser le fonctionnement des modules ABIDispatch, ABIPlan et ABIRiskMatrix.

Etat des lieux des mesures :

Dans le cadre de cette cellule plusieurs réunions ont été organisées :

Réunion du 21/11/2012 : Système dispatching proposé par DEBOCOM

Présents: Peter Schuybroeck, DEBOCOM, Pierre Degeest, SINI, Jean-Marie Montois, SIBA, Yves Storder, SIWA, Guy VANESBEEN, SITU, Philippe Filleul, SIBA

Système "easycad" version zonale comme Kortrijk (zone fluvia18 sri). Module clef sur porte possible (hardware, software et maintenance)

La solution easycad est complètement compatible avec la suite ABIWARE (bidirectionnel) et exploite directement les données ABI sans double encodage (il faut juste copier les données dans easycad. Easycad exploite

- les critères de disponibilité du matériel et du personnel en intégrant la formation, les qualifications, les fonctions, les capacités... et permet la visualisation en temps réel sous forme d'affichage sur carte géographique et / ou tableaux consultable via internet.
- Les XML bidirectionnels vers les centres 100.

Réunion du 05/12/2012 : Système dispatching proposé par ZENITEL-Firez

Miraglia ZENITEL, Pierre Degeest, SINI, Jean-Marie Montois, SIBA, Yves Storder, SIWA, Philippe Filleul, SIBA
Solution logicielle sous la forme d'un module supplémentaire complètement intégré à ABI

Réunion du 10/01/2013 : 1^{ère} réunion de la Cellule « Dispatching »

Présents: Philippe Filleul, Officier-Chef de service, SRI de Braine-l'Alleud, Jean Marie Montois, Adjudant, SRI de Braine-l'Alleud, Serge Roosemont, ..., SRI de Tubize, Pierre Degeest, ..., SRI de Nivelles, Yves Storder, SRI de Wavre, Carine Simonet, secrétaire de la PZO

- Démonstration ABIDISPATCH - Fonctionnalités opérationnelles en configuration "service" vs "zonal"
- Réalisation d'un tableau comparatif (disponibilité du personnel, critères et dispositifs de rappel, rôle de garde par catégorie de personnel, montée en puissance, ...)
- Compte rendu des premiers contact avec DEBOCOM et ZENITEL (PF)
- Contact avec Courtrai en vue de la visite "dispatching zonal"
- Divers

ne analyse relative à l'acquisition de matériel destiné à faire fonctionner un dispatching sera présentée au Conseil de prézone du mois de mars 2013.

1.2.4. Coordination opérationnelle et gestion opérationnelle du commandement

1.2.4.1. Montée en puissance

Etat des lieux des mesures :

Montée en puissance

La prézone opérationnelle dispose d'un plan monodisciplinaire D1 « PLAN ROUGE » décrivant les principes généraux relatifs aux procédures de montée en puissance et à la Gestion Opérationnelle du Commandement.

Le document comprend également une liste des moyens disponibles dans les différents postes de la zone.

Commandement opérationnel

Lors de chaque intervention, il y a lieu de prévoir une organisation hiérarchique permettant de définir les rôles et responsabilités. Dans le cadre de la zone, l'organisation basée sur l'ordre hiérarchique actuel (grades) serait maintenue.

Il sera nécessaire d'harmoniser les compétences en fonction du grade et les conditions de promotion au sein de la zone.

L'Officier de premier échelon

L'officier de premier échelon ne participe qu'aux missions répertoriées dans le tableau des premiers départs ou l'officier est prévu. Il s'agit de personnel portant le grade de sous-lieutenant ou lieutenant qui assume le commandement des opérations et est responsable de la sécurité du personnel. Il reste à définir les critères nécessaires pour occuper cette fonction, si cette fonction nécessite une permanence dans les postes et si chaque poste doit disposer d'un officier de premier échelon.

Le sous-officier – Chef de départ

Le sous-officier (sergent ou adjudant) dirige les missions opérationnelles de la zone à partir du moment où au moins 2 sections sont engagées (minimum 4 hommes). Il veille à la sécurité du personnel et décide de la nature et de la priorité des actions menées. Il évalue la nécessité d'un passage à l'échelon supérieur.

Le caporal– Chef de section

Le Caporal remplit une multitude de tâches exécutives, opérationnelles et administratives dans le cadre de l'aide (de base) fournie par les services d'incendie afin d'assurer le bon fonctionnement opérationnel, administratif et technique de la zone de secours. Il intervient sur le terrain en tant que responsable d'un petit groupe de collaborateurs

Le sapeur-pompier

Le sapeur-pompier remplit une multitude de tâches exécutives et opérationnelles dans le cadre de l'aide (de base) fournie par les services d'incendie afin d'assurer le bon fonctionnement opérationnel et technique de la zone de secours.

Il participe aux interventions des services d'incendie afin de réaliser les missions opérationnelles de la zone.

Le sapeur-pompier exécute notamment les missions suivantes :

- ☐ lutter contre les incendies et les explosions au sens le plus large du terme ;
- ☐ sauver les personnes et les animaux de situations menaçantes, assurer le soutien logistique des actions de sauvetage de spécialistes et stabiliser les états de santé ;
- ☐ limiter le flux des substances qui menacent l'environnement et s'en débarrasser ainsi qu'assurer le soutien logistique des spécialistes lorsqu'ils interviennent en cas d'incidents impliquant des substances dangereuses ;
- ☐ effectuer divers travaux (de secours) techniques en utilisant du matériel de secours spécialisé dans les conditions les plus variées (temps, hauteur/profondeur, etc.).

Le tableau ci-dessous reprend l'effectif (sapeurs, caporaux, sous-officiers) dans les 5 postes de secours existants tel qu'envisagé par la Task Force.

Ce tableau est la situation idéale pour assurer les interventions quotidiennes reprenant le nombre de personnes disponibles dans un délai de 2 minutes.

	Wavre	Braine	Jodoigne	Nivelles	Tubize	Poste x	total
AP	6	6	6	6	6		30
AE	2	2	2	2	2		10
C	2	2					4
AP ₂	6						6
AE ₂	2						2
Total	18	10	8	8	8		52
Ambu 1	2	2	2	2	2		10
Ambu 2	2	2		2			8
Ambu 3							0
Ambu 4							
Total	4	4	2	4	4		18
							64

Le personnel prévu dans les véhicules AP, AE et C est destiné à intervenir dans le cadre des incendies mais également pour toutes les opérations de secours et sauvetage.

A ce cadre opérationnel de base, il y a lieu d'ajouter, pour chaque poste de secours, du personnel d'astreinte qui est en permanence disponible et peut-être récupéré pour une partie dans un délai de 5 minutes et pour une autre partie dans un délai compris entre 5 et 10 minutes. Ces effectifs d'astreinte ne seront pas de permanence dans les postes de secours.

Le nombre d'effectifs variera entre 8 et 12 personnes dans les différents postes en fonction du nombre de permanents qu'il y aura dans chacun de ces postes. Ces effectifs doivent bien évidemment être garantis en permanence et sont nécessaires pour assurer une montée en puissance en personnel opérationnel et en moyen matériel lors de sinistres importants. Ils sont également indispensables pour assurer des nouveaux départs supplémentaires et réaliser plusieurs interventions différentes simultanément.

Enfin, ils permettront d'assurer les missions des unités spécialisées lorsque celles-ci devront être déployées sur le terrain en plus des moyens traditionnels d'intervention.

« Ces gardes d'astreintes peuvent être assurées par du personnel professionnel au repos et/ou par du personnel contractuel (volontaire) ». Il y a lieu toutefois de vérifier la légalité de cette mesure par rapport aux prestations de 38 h semaines maximum pour le personnel professionnel ou pour le personnel contractuel sur base des nouveaux contrats et statuts à définir.

Utilisation de la dotation fédérale prioritairement pour rencontrer le plan en besoins de personnel :

Il va de soi que les besoins en personnel au sein des différents services de la prézone sont réels notamment afin de satisfaire aux prescriptions reprises dans l'AR du 10 novembre 2012 (MB du 27/11/2012) déterminant les conditions minimales de l'aide adéquate la plus rapide et les moyens adéquats, cependant force est de constater qu'il est difficile d'affecter la dotation fédérale à la rétribution de personnel dans la mesure où :

- A ce jour, début du mois de mars, le montant de la dotation 2013 n'est pas connu ;
- Au vu des courriers en provenance de l'administration du SPF Intérieur, il semble que la formule permettant de répartir le budget entre les différentes prézones est actuellement discutée et que les informations qui nous ont été demandées afin d'établir cette formule (tunnels routiers et ferroviaires de plus de 500 mètres, salles de spectacle de plus de 10000 personnes...) sont de nature à favoriser plutôt les grosses agglomérations aux dépens des communes de moyenne importance telles qu'on en trouve en Brabant Wallon ;
- Depuis la mise en place de la prézone, la dotation n'a jamais été versée avant le mois de novembre de l'année concernée et la situation financière des communes étant particulièrement difficile ces dernières années, il n'est pas raisonnable demander aux communes d'avancer les fonds afin de rétribuer du personnel supplémentaire ;
- Malgré la pérennité de la dite dotation, il semble que le montant même du budget affecté à la dotation soit sujet à discussion et polémique chaque année.

1.3. Evaluation

Fiche de projet destinée à l'évaluation du travail des cellules :

	Prézone opérationnelle du Brabant Wallon		Fiche n° PZO-Proj-xxx	
	FICHE DE PROJET		Date	
Titre				
Responsable du projet				
Equipe de projet				
Date de début				
Date de fin				
Contexte du projet				
Description du projet				
Objectifs du projet				
Liens éventuels du projet avec d'autres projets				
Planning				
Suivi du déroulement du projet				
Rapportage				
Facteurs de succès				
Plan de communication				
Résultats finaux et produits finis				

